RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 16686
Numéro SIREN : 410 204 390
Nom ou dénomination : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt 89371

20220893712021

DATE DEPOT : 22/07/2022

N° DE DEPOT : 89371

N° GESTION : 1996B16686

N° SIREN : 410204390

DENOMINATION : ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

ADRESSE : 3 ave Hoche 75008 PARIS

MILLESIME : 2021

LPS11497375

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
22 JUIL. 2022
sous le N° :
89 371

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 4 324 048 euros
Siège social : 3, avenue Hoche - 75008 PARIS
410 204 390 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2022

L'an 2022,
le 25 mai,
à 10 heures,

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, les actionnaires de la société ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 euros, divisé en 270 253 actions de 16 euros chacune, dont le siège est 3, avenue Hoche, 75008 PARIS, se sont réunis via TEAMS en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Directoire selon lettre recommandé et e-mail adressés le 9 mai 2022 à chaque actionnaire.

La feuille de présence, circularisée, sera émargée par chaque membre de l'Assemblée présent à la conférence-téléphonique, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alen ZELJKOVIC, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance et représentant de ABN AMRO BANK N.V., Actionnaire principal.

Monsieur François-Xavier GENNETAIS, acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Madame Josiane FABRE est désignée comme secrétaire.

La société ERNST & YOUNG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 9 mai 2022, assiste à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 270 251 actions sur les 270 253 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Extrait certifié conforme
Le 30 mai 2022

Le Secrétaire

STATUANT EN MATIERE ORDINAIRE

Quatrième Résolution

Le bénéfice net de l'exercice 2021 s'élève à 20 052 251,26€ auquel s'ajoute le report à nouveau de 23 107 420,47€. Le bénéfice distribuable s'élève donc à 43 159 671,73€.

Le Directoire propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

*	aux actionnaires à titre de dividende	€	13 512 650,00
*	à la réserve légale	€	0
*	au report à nouveau	€	29 647 021,73
	Soit au total	€	**43 159 671,73**

Le dividende sera mis en paiement à compter du 31 mai 2022 (50 € par 270 253 actions).

Il est précisé que les personnes physiques sont soumises à un prélèvement obligatoire non libératoire de 12,80% et aux prélèvements sociaux au taux global de 17,20%. L'intégralité du dividende distribué (50 € par action) est éligible pour les actionnaires personnes physiques à l'abattement de 40 %, mentionné à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, en cas d'option globale du bénéficiaire pour soumettre l'ensemble des revenus mobiliers et plus-values au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende Net	Revenu global
Exercice 2018	50,00	50,00
Exercice 2019	50,00	50,00
Exercice 2020	25,00	25,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Bilan actif

ABN AMRO Investment Solutions — Etats de synthèse au 31/12/2021

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	6 367 872,58		6 367 872,58	6 367 872,58
Logiciels	5 328 035,93	3 381 542,87	1 946 493,06	222 532,16
Immobilisations en cours	284,55		284,55	1 265 827,75
Immobilisations corporelles	1 284 780,06	1 188 936,57	95 843,49	114 097,71
Immobilisations financières	8 220 999,72	46 509,48	8 174 490,24	758 608,62
TOTAL I	**21 201 972,84**	**4 616 988,92**	**16 584 983,92**	**8 728 938,82**
Actif circulant				
Stocks & en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	22 260,65		22 260,65	475 112,69
Créances (2)				
--Clients et comptes rattachés	35 000 610,84		35 000 610,84	14 796 219,04
--Créances fiscales et sociales	87 596,24		87 596,24	42 487,42
-- Autres				139,97
Valeurs mobilières de placement				4 148 552,59
Disponibilités	46 592 170,50		46 592 170,50	48 589 318,34
Charges constatées d'avance	1 215 907,20		1 215 907,20	678 973,83
TOTAL II	**82 918 545,43**		**82 918 545,43**	**68 730 803,88**
TOTAL GENERAL (I+II)	**104 120 518,27**	**4 616 988,92**	**99 503 529,35**	**77 459 742,70**

CERTIFIE CONFORME

François-Xavier GENNETAIS
Président du Directoire

Bilan passif

ABN AMRO Investment Solutions — Etats de synthèse au 31/12/2021

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital	4 324 048,00	4 324 048,00
Primes d'émission	2 292 639,20	2 292 639,20
Primes de fusion	11 659 473,11	11 659 473,11
Réserves :		
Réserve légale	432 404,80	432 404,80
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	23 107 420,47	20 892 574,32
Résultat de l'exercice	***20 052 251,26***	***8 307 020,15***
TOTAL I	**61 868 236,84**	**47 908 109,58**
Provisions pour risques et charges TOTAL II	**2 844 389,99**	**6 510 716,99**
Dettes (4)		
Emprunts et dettes assimilées		
Emprunts et dettes après des établissements de crédit		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	24 889 823,08	17 000 912,48
Dettes fiscales et sociales	*9 869 601,77*	*6 016 710,91*
Autres dettes	31 477,67	23 242,74
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	**34 790 902,52**	**23 040 866,13**
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**99 503 529,35**	**77 459 742,70**

CERTIFIE CONFORME

François-Xavier Benedetti
Président du Directoire

COMPTE DE RESULTAT

ABN AMRO Investment Solutions — Etats de synthèse au 31/12/2021

	du 01/01/21 au 31/12/21	du 01/01/20 au 31/12/20
PRODUITS D'EXPLOITATION	**139 273 312,16**	**103 563 079,38**
Production vendue de services		
Activité de gestion de portefeuille	132 995 881,39	100 159 184,88
Activités accessoires	1 566 806,49	1 610 003,11
Autres	1 042 629,52	989 000,00
Montant net du Chiffre d'affaires	**135 605 317,40**	**102 758 187,99**
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 666 342,99	802 745,88
Autres produits	1 651,77	2 145,51
Charges d'exploitation	**115 951 218,46**	**90 945 050,83**
Achats de marchandises	51 121,54	58 285,18
Autres achats & charges externes	94 758 019,05	73 066 504,50
Impôts, taxes et vers. assim.	2 013 436,52	2 416 557,13
Salaires et Traitements	9 791 012,10	8 651 297,04
Charges sociales	5 234 246,38	4 004 446,90
Amortissements et provisions	3 723 072,69	1 987 906,66
Autres charges	382 310,18	760 073,42
RESULTAT D'EXPLOITATION	**23 322 093,70**	**12 618 028,55**
Produits financiers	**3 378 962,86**	**1 775 149,65**
Participation	44 592,66	
Autres intérêts et produits assimilés	15 458,84	771 248,97
Différence positive de change	728 372,21	919 326,27
Reprises sur provisions et transferts de charges	551 209,52	11 540,12
Produits nets sur cessions de VMP	2 039 329,65	73 036,29
Charges financières	**1 744 774,19**	**2 243 467,88**
Dotations aux amortissements et provisions	46 509,48	211 794,90
Intérêts et charges assimilées	1 071 558,52	926 242,33
Différence négative de change	624 706,19	1 102 695,27
Charges nettes sur cessions de VMP	2 000,00	2 735,38
RESULTAT FINANCIER	**1 634 188,67**	**-468 318,23**
RESULTAT COURANT	**24 956 282,39**	**12 149 710,32**
Produits exceptionnels	2 700 000,00	551 081,65
Charges exceptionnelles	557 049,90	432 725,65
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**2 142 950,10**	**118 356,00**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	362 423,23	351 020,17
Impôts sur les bénéfices	6 684 558,00	3 610 026,00
RESULTAT NET	**20 052 251,26**	**8 307 020,15**

François-Xavier GENNETAIS
Président du Directoire

CERTIFIE CONFORME

ABN AMRO Investment Solutions

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

ABN AMRO Investment Solutions

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société ABN AMRO Investment Solutions,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABN AMRO Investment Solutions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « I Evénements significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable sur l'évaluation des passifs sociaux.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Les performances d'investissement

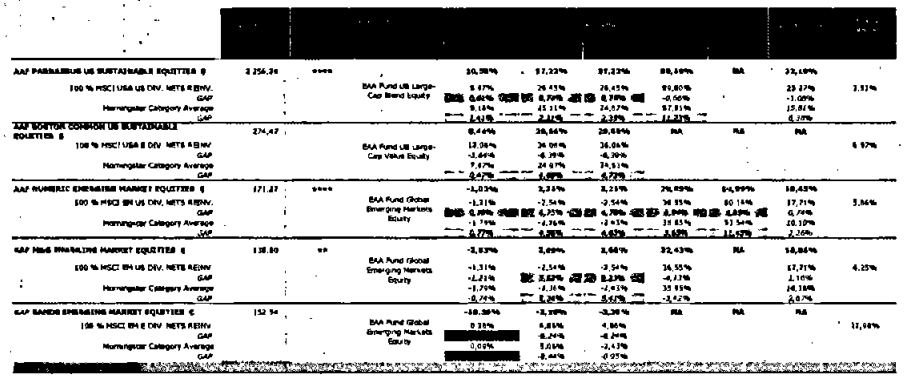

Les Performances d'investissement

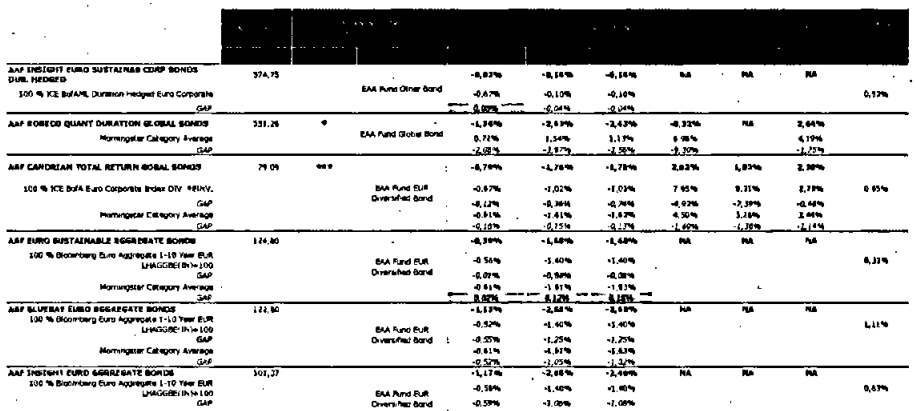

Les Performances d'investissement

AA MIX VERZEKERINGEN										
AAF VERZEKERING ZEER DEFENSIEF	3 81	**		+1,16%	-2,27%	+2,27%	0,82%	+1,44%	1,87%	
Benchmark				+0,53%	+1,11%	+1,11%	4,69%	4,82%	1 86%	0,95%
GAP			EAA Fund EUR Diversified Bond	+0,63%	+1,16%	+2,10%	-3,86%	-6,28%	0,06%	
Morningstar Category Average				+0,81%	+1,81%	+1,93%	4,50%	3 79%	3,44%	
GAP				+0,55%	+0,66%	+0,64%	-3,98%	+6,25%	-1,52%	
AAF VERZEKERING DEFENSIEF	23,50	***		0,83%	3,55%	3,55%	12,84%	11,27%	6,24%	
Benchmark				1,17%	3,92%	3,97%	15,78%	18,46%	4 23%	1,02%
GAP			EAA Fund EUR Global Allocation - Global	-0,35%	-0,42%	-0,42%	+2,84%	-3,19%	0,01%	
Morningstar Category Average				1,23%	3,85%	3,75%	13,87%	9 42%	5,43%	
GAP				-0,31%	-0,30%	-0,20%	0,02%	1,80%	+1,18%	
AAF VERZEKERING MATIG DEFENSIEF	183,36	***		2,43%	7,90%	7,49%	21,83%	20,94%	6,94%	
Benchmark				2 46%	7,92%	7,92%	24,36%	25 98%	6 62%	1,18%
GAP			EAA Fund EUR Moderate Allocation - Global	-0,03%	-0,03%	-0,03%	-2,59%	-5 38%	-0,28%	
Morningstar Category Average				2 45%	8,41%	9,19%	25,15%	22,08%	8,27%	
GAP				-0,52%	-1,52%	-1,70%	-3,32%	-1,49%	-1,58%	
AAF VERZEKERING MATIG OFFENSIEF	548,81	****		4,21%	13,51%	13,01%	36,31%	32,98%	9,75%	
Benchmark				4 18%	17 37%	13 37%	36,97%	39,20%	10,04%	1,46%
GAP			EAA Fund EUR Moderate Allocation - Global	0,04%	-0,74%	-0,44%	-0 61%	-5,30%	-0,29%	
Morningstar Category Average				7 95%	9 41%	9,20%	25 55%	22,09%	8,27%	
GAP				-3,77%	-4,10%	-5,31%	-0,76%	+1,82%	-1,48%	
AAF VERZEKERING OFFENSIEF	193,15	****		5,85%	19,14%	19,14%	47,43%	47,75%	11,14%	
Benchmark				5 91%	19 04%	19 04%	49 93%	53 02%	13,68%	1,81%
GAP			EAA Fund EUR Aggressive Allocation - Global	0,06%	0,10%	0,10%	-2,50%	-5,26%	-0,54%	
Morningstar Category Average				4 83%	16 02%	15 84%	42 53%	38 42%	11,60%	
GAP				1,02%	3,12%	3,30%	5,10%	9,34%	-1,54%	
AAF VERZEKERING ZEER OFFENSIEF	143,12	****		7,98%	23,23%	23,23%	55,68%	57,74%	10,93%	
Benchmark				7,72%	23 19%	23 19%	58 40%	62,08%	15,64%	2,04%
GAP			EAA Fund EUR Aggressive Allocation - Global	0,26%	0,04%	0,04%	-2,71%	-5,32%	-0,71%	
Morningstar Category Average				6,03%	18 07%	15 84%	42 53%	38,42%	11,60%	
GAP				2,63%	7,20%	7,39%	13,16%	19,33%	-0,67%	
ABN AMRO Pict										
ABN AMRO Pictet Global Environment Equities	96,35			11,48%	38,32%	26,32%	NA	NA	NA	
100 % MSCI ACWLD E DIV NETS REINV			EAA Fund Sector Equity Ecology	9,82%	31,07%	31,07%				7N/A
GAP				2,07%	+4 75%	-4,75%				
Morningstar Category Average				7,75%	22,63%	22 17%				
GAP				4,13%	3,69%	4,15%				
ABN AMRO AEGON Global Impact Equities	304,28			7,61%	28,32%	20,32%	NA	NA	NA	
100 % MSCI WORLD E DIV NETS REINV			EAA Fund Global Large-Cap Blend Equity	9,83%	31,07%	31,07%				8N/A
GAP				-2,01%						
Morningstar Category Average				7 93%	25,65%	25,67%				
GAP				-0,32%	-5,52%	-5,35%				
ABN AMRO BNP Disruptive Technology Equities	87,13			13,81%	35,98%	35,98%	NA	NA	NA	
100 % MSCI WORLD E DIV NETS REINV			EAA Fund Sector Equity Technology	9 83%	31,07%	31,07%				8N/A
GAP				4,13%	4,89%	4,87%				
Morningstar Category Average				6 61%	22,57%	20,75%				
GAP										
ABN AMRO Robeco Global Consumer Trends Equities	90 59			3,03%	8,42%	9,03%	NA	NA	NA	
100 % MSCI AC WORLD E DIV NETS REINV			EAA Fund Sector Equity Consumer Goods & Services	8,72%	27,54%	27,54%				8N/A
GAP				-4,79%						
Morningstar Category Average				5,76%	15,96%	15,97%				
GAP				-1,77%	-6,55%	-5,65%				

Methodology :

The performances are net management fees.

(R) Mean that the part is loaded.

The differences are produced by the service Risk management, They are multiplied by the root square of duration.

Rule of the colors:

- Dark green if the gap is upper to the equal in 2 * Difference.
- Green clear if the gap Is Between 0 and (2 * Difference).
- White if the gap is Between (-2*Difference) and 0 .
- Red if the gap is lower than (-2*Difference).

Difference :

The level of target difference measures the difference of performance between the portfolio and its benchmark which it would be reasonable to anticipate after one year.

The difference reflects on one hand one degree of independence of the portfolio compared with its coherent benchmark with the objective of management and on the other hand the volatility inherent to the class of asset (or in the classes of assets) in which the

Les performances d'investissement

AAF CANDRIAM FRENCH EQUITIES	117,65	***		18,54%	38,90%	38,90%	62,61%	58,98%	20,39%	
100 % MSCI FRANCE DIV NETS REINV			EAA Fund France Equity	9,16%	21 99%	28 59%	58 69%	61,45%	21,41%	2,46%
GAP				9,38%	16,91%	10,31%	3,92%	-2,47%	-1,02%	
Morningstar Category Average				7,73%	26,35%	25,67%	51,20%	48,17%	18,80%	
GAP				2,01%	4,85%	5,23%	11,42%	10,80%	1,75%	
AAF SYSTEMATIC SMART ALPHA EUROPEAN EQUITIES	7,26	****		7,07%	15,28%	15,25%	42,27%	33,75%	18,94%	
100 % MSCI EUROPE E DIV NETS REINV.			EAA Fund Europe Mixed Cap Equity	7 66%	25,13%	25,13%	52 49%	50 51%	18,03%	9,28%
GAP				-0,61%	-9,08%	-9 90%	8,20%		-0,26%	
Morningstar Category Average				6 94%	21,43%	21,35%	53 21%	46,13%	17,47%	
GAP				2,27%	-6,18%	-6,10%	0,94%		1,08%	
AAF PIENA EUROPEAN EQUITIES	368 36	**		3,03%	20,81%	20,81%	34,85%	26,66%	25,44%	
100 % MSCI EUROPE E DIV NETS REINV			EAA Fund Europe Large Cap Value Equity	7,66%	25,13%	25,13%	52 49%	50,51%	18 03%	6,78%
GAP				-4,65%	-4,32%	-4,32%			7,42%	
Morningstar Category Average				5 76%	22,79%	22 79%	37,43%	28,66%	19 80%	
GAP				2,75%	-1,98%	-1,98%	-2,58%	-2,15%	5,64%	
AAF LIONTRUST EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES	356 59	***		3,68%	21,37%	21,32%	88,57%	NA	17,55%	
100 % MSCI EUROPE E DIV NETS REINV.			EAA Fund Europe Large Cap Growth Equity	7,66%	25,13%	25,13%	52 49%		18 03%	6,15%
GAP				-4,00%	-3,81%	-3,81%			-1,27%	
Morningstar Category Average				8,07%	24,53%	24 91%	75 94%		24,37%	
GAP				-4,39%	-3,21%	-3,59%	7,62%		-5,25%	
AAF CANDRIAM EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES	138,44			7,00%	24,77%	24,77%	68,75%	64,21%	18,20%	
100 % MSCI EUROPE E DIV NETS REINV			EAA Fund Europe Large Cap Blend Equity	7,66%	25,13%	25 13%	52 49%	50,51%	18 03%	3,59%
GAP				-0,59%	-0,36%	-0 36%	15,86%	13,70%	0 78%	
AAF ECENTRALE EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES C	581,97	****		4,26%	25,58%	25,58%	49,05%	NA	20,17%	
100 % MSCI EUROPE E DIV NETS REINV			EAA Fund Europe Large Cap Value Equity	7,66%	25 13%	25 13%	52 49%		18,02%	6,80%
GAP				-3,79%	0,37%	0,37%	-3 44%		2,15%	
Morningstar Category Average				5,36%	22 79%	22 74%	37 43%		19,80%	
GAP				-1,09%	2,71%	2,75%	11,62%		0,37%	
AAF AMUNDI EUROPEAN EQUITIES C	328,65	***		8,75%	25,13%	25,13%	63,81%	NA	24,06%	
100 % MSCI EUROPE E DIV NETS REINV			EAA Fund Europe Large Cap Value Equity	7,66%	25 13%	25 13%	52 49%		18 02%	7,54%
GAP				-2,44%	0,00%	0,00%	11,32%		6,04%	
Morningstar Category Average				5,19%	22 79%	22 74%	37 43%		18,80%	
GAP				0,42%	2,34%	2,39%	6,86%		4,06%	
AAF WALTER SCOTT EUROPEAN EQUITIES C	287,68			13,02%	NA	NA	NA	NA	NA	
100 % MSCI EUROPE E DIV. NETS REINV			EAA Fund Europe Large Cap Growth Equity	7,66%						NA
GAP				5,36%						
Morningstar Category Average				8,07%						
GAP				4,96%						
AAF AMERICAN CENTURY EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITIES C	303,80			8,84%	NA	NA	NA	NA	NA	
100 % MSCI EUROPE E DIV NETS REINV			EAA Fund Europe Large Cap Growth Equity	7,66%						NA
GAP				1,17%						
Morningstar Category Average				8,07%						
GAP				1,53%						
AAF CANDRIAM TOTAL RETURN GLOBAL EQUITIES C	48,51	***		2,76%	12,45%	12,45%	32,78%	21,87%	9,90%	
50 % MSCI WORLD E DIV NETS REINV. + 35 % ICE BofA 1-10 Year Euro Government Index DIV REINV + 15 % FTSE CAPITALIZ			EAA Fund EUR Flexible Allocation - Global	6,69%	14,08%	14,08%	37,74%	29,78%	9,59%	1,82%
GAP				-1,94%	-1 63%	-1,63%	-4 96%	-7,92%	0 31%	
Morningstar Category Average				3,75%	9 93%	9,92%	25 24%	19 51%	8,75%	
GAP				0,01%	2,78%	2,53%	7,54%	2,36%	1,15%	
AAF CANDRIAM GLOBAL DIVIDEND EQUITIES C	35,84	*****		14,74%	33,23%	33,23%	86,16%	83,31%	18,81%	
100 % MSCI AC WORLD E DIV NETS REINV.			EAA Fund Global Equity Income	9 72%	27,54%	27,54%	79,37%	81,71%	18 77%	4,05%
GAP					5,69%	5,69%	6,79%	1,60%	0,04%	
AAF NEGRI BS EQUITIES C	219,35	****		8,47%	27,54%	27,54%	225,94%	176,63%	25,27%	
100 % MSCI USA E DIV NETS REINV. EN EUROS			EAA Fund US Large-Cap Growth Equity	17,08%	36,06%	36,06%	100,84%	113,26%	23,18%	6,41%
GAP				-3,40%	-8,52%	-8,52%			2,09%	
Morningstar Category Average				8 93%	29,97%	30,35%	116 35%	143,41%	25,07%	
GAP				-0,25%	-2,43%	-2,80%	-9,64%	-30,15%	0,20%	
AAF LIONTRUST GLOBAL IMPACT EQUITIES C	121 99			4,42%	NA	NA	NA	NA	NA	
100 % MSCI WORLD E DIV NETS REINV.			EAA Fund Global Large-Cap Growth Equity	9 83%						
GAP										
Morningstar Category Average				6 41%						
GAP				-1,99%						
AAF ARISTOTLE US EQUITIES C	1 602 37	***		8,71%	33,28%	33,28%	90,83%	80,01%	24,16%	
100 % MSCI USA E DIV NETS REINV.			EAA Fund US Large-Cap Blend Equity	13,08%	36,06%	36,06%	100,84%	113,26%	23,18%	5,13%
GAP				-2,36%	-2,77%	-2,77%	-10,13%		1,08%	
Morningstar Category Average				11,27%	34,81%	34,35%	88,69%	93,58%	25,81%	
GAP				2,55%	-1,53%	1,06%	1,62%	-7,57%	0,55%	
AAF PIENA US EQUITIES C	351,59	*		6,84%	34,26%	34,26%	96,83%	33,00%	24,38%	
100 % MSCI USA E DIV. NETS REINV			EAA Fund US Flex-Cap Equity	12,08%	36,06%	36,06%	100,84%	113,26%	23,18%	16,82%
GAP				-1,80%	-1,80%	-1,80%			1,20%	
Morningstar Category Average				6,10%	27 81%	27 51%	72,65%	8,36%	16,67%	
GAP				0,28%	6,45%	6,75%			7,58%	
AAF ARISTOTLE US EQUITIES C	1 602,37	***		8,71%	33,28%	33,28%	90,83%	90,01%	24,16%	
100 % MSCI USA E DIV. NETS REINV			EAA Fund US Large-Cap Blend Equity	13,08%	36,06%	36,06%	100,84%	113,26%	23,18%	6,13%
GAP				-2,36%	-2,77%	-2,77%	-10,52%		1,08%	
Morningstar Category Average				11,27%	34 81%	34 35%	88,69%	93,58%	25,81%	
GAP				-2,55%	-1,53%	-1,06%	1,62%	-7,57%	0,55%	
AAF GLOBAL SUSTAINABLE EQUITIES	662,14	*****		10,13%	32,91%	32,61%	84,33%	93,70%	18,13%	
100 % MSCI WORLD E DIV. NETS REINV			EAA Fund Global Large-Cap Blend Equity	9,83%	31,07%	31,07%	81,23%	86,81%	19,23%	4,16%
GAP				0,29%	1,84%	1,54%	3,10%	6,89%	-1,10%	
Morningstar Category Average				7,93%	25,65%	25,67%	65,56%	66,59%	16,52%	
GAP				2,19%	7,26%	6,94%	18,77%	27,11%	1,61%	

Les performances d'investissement – décembre 2021

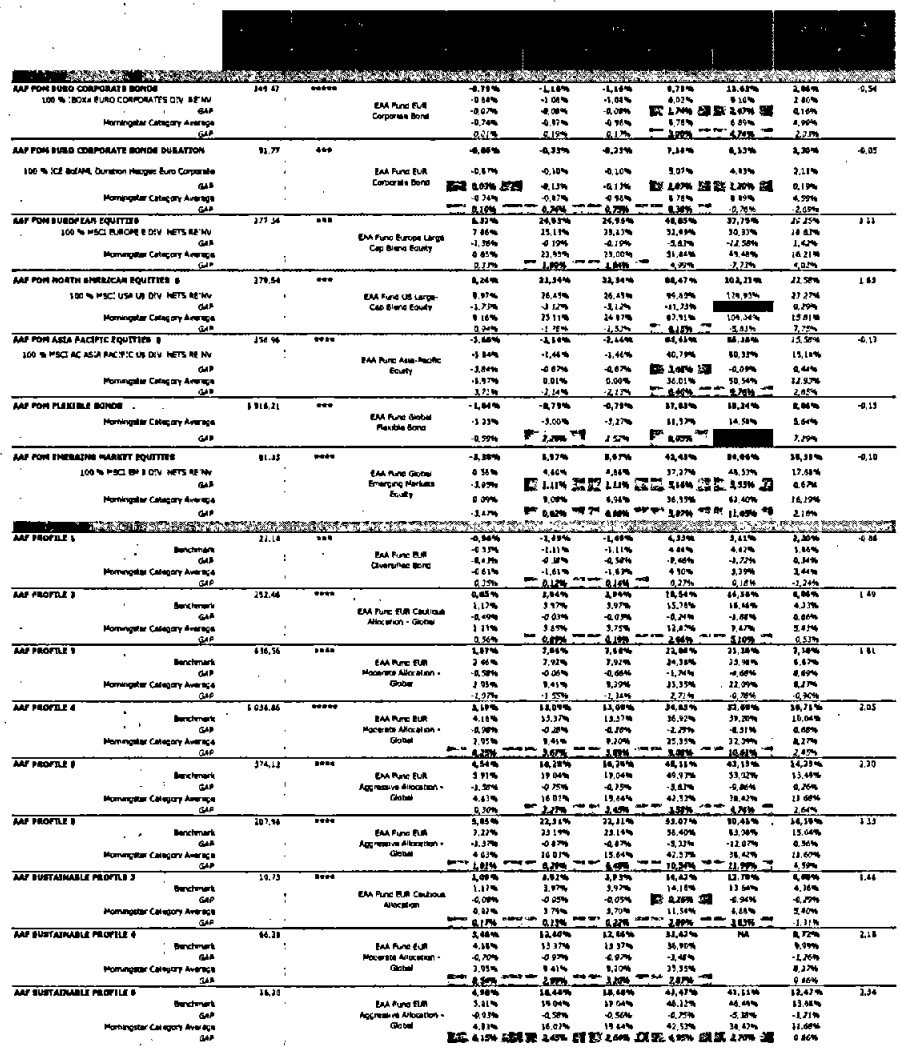

Marketing et développement commercial

Son ambition étant de s'imposer comme leader européen incontesté de la multigestion spécialisée ESG, AAIS a consacré l'année 2021 à stimuler, améliorer, augmenter et transformer sa gamme de produits en investissements ESG et durables, avec l'objectif atteint de disposer de 90 % de produits article 8 ou 9, lui permettant ainsi de capter l'intérêt de grands acteurs pour ses produits originaux avec une accélération en termes d'appels d'offres.

La collecte s'est élevée en 2021 à 2.3 milliards d'euros et les ventes externes ont enregistré un montant net de près de 800 millions d'euros. AAIS s'est en outre attachée à diversifier sa clientèle.

Dans l'optique de poursuivre son développement commercial, AAIS a renforcé et modifié son équipe marketing et s'est dotée d'une agence de relations publiques. Elle a en outre, pour objectif, d'améliorer sa visibilité dans l'écosystème de richesses.

Organisation et projets

Pour faire face à la fois à la croissance de l'activité et des volumes que ABN AMRO Investment Solutions a connu en 2021, assurer un service de haute qualité et rester compétitive sur le marché de technologies avancées, AAIS s'est attaché à renforcer ses fondations en réorganisant la gestion des risques et à déployer le programme de transformation initié en 2020 : automatisation et rationalisation des processus d'ODD et de MDD via un outil dédié, offrant ainsi une spécificité à AAIS. Elle s'est également dotée d'un outil d'attribution de performances et l'implémentation de l'outil de gestion des données et du système de gestion de portefeuille est en cours.

Les résultats financiers

Par rapport à l'année dernière, les revenus sont supérieurs de 43% (19 millions d'euros) comparé à ceux de l'année précédente. Ceci s'explique principalement par :

- Les actifs moyens de 2021 qui sont supérieurs de +3,3 milliards d'euros (y compris l'impact de la CNBF) par rapport à l'année dernière.
- L'effet marché et la collecte nette sont supérieures de +2 milliards d'euros et de 4 milliards d'euros (hors impact de la CNBF) respectivement par rapport à l'année dernière.
- Le ROA qui est supérieur de 5 points de base à celui de l'année dernière.

Dépenses
Par rapport au budget 2021 (*) les dépenses sont inférieures de 3 millions d'euros.

Les frais de personnel (y compris les bonus) sont égaux au budget alors que le nombre d'ETP à la fin du mois de décembre est inférieur de 5,9 au budget (les ETP sont de 78,8 contre 84,7 prévus).
Les frais de personnel (salaires fixes) sont inférieurs au budget mais cet impact est partiellement compensé par une augmentation des charges sociales qui ont été sous-estimées de 0,4 million d'euros dans le budget.

Les autres dépenses directes : sont inférieures de -€1,7 million par rapport au budget :

- -1,5 million d'euros sur les coûts RH, IT, pertes opérationnelles, voyages et autres coûts
- -0,7 million d'euros sur les coûts du projet
- +0,6 million d'euros de TVA sur les SLA facturés par la Banque Neuflize OBC en raison de la fin du groupe de moyens.

Les dépenses Indirectes sont inférieures de 1,3 millions d'euros comparé au budget. Cela est principalement dû aux SLA (le montant des SLA budgétisé pour 2021 était le montant payé en 2019).
(*) Le budget des dépenses a été revu à la baisse de -0,34 million d'euros (-0,20 million d'euros sur le Marketing, 0,13 million d'euros sur les voyages et 0,01 million d'euros sur la formation).

Par rapport à l'année dernière, les dépenses ont augmenté de 18% (soit 6 millions d'euros). Cela s'explique principalement par :

- 0,9 million d'euros sur les frais de personnel (principalement sur les bonus).
- 5,5 millions d'euros d'autres dépenses directes (principalement dues aux coûts projet pour 4,4 millions d'euros et 1 million d'euros de TVA sur SLA).

Les coûts indirectes sont inférieures de 0,3 million d'euros par rapport à ceux de l'année dernière (diminution sur SLA).

Les résultats financiers

ABN·AMRO Investment Solutions							
Net management fees	53 061	61 537	8 476		44 954	16 584	37%
Net transaction fees funds		0			0	0	
Net financial fees	-379	2 033	2 412		-522	2 555	490%
Staff costs	-14 417	-14 767	-350	2%	-14 918	151	-1%
Bonus	-2 578	-2 266	310	-12%	-1 249	-1 016	81%
Other expenses	-17 081	-15 337	1 744	-10%	-9 878	-5 459	55%
Direct expenses	-34 074	-32 369	1 704	-5%	-24 045	-8 324	24%
Global costs	-2 343	-2 232	110	-5%	-2 358	126	-5%
Other internal settlements	-5 586	-4 389	1 197	-21%	-4 596	207	-5%
Indirect expenses	-7 929	-6 621	1 307	-16%	-6 954	333	-5%
						0	
Efficiency ratio	*75,7%*	*61,3%*			*74,3%*		

(M€)				
NNA	*3 382*	3 193 (*)	- 189	*- 452*
Market Performance	*546*	2 419 (*)	1 873	*170*
AuM & AuA (EoP)	*22 141*	21 261	- 880	*17 768*
AuM & AuA (Average)	*20 256*	20 065	- 191	*16 726*
Return on assets (bps)	*26,0*	31,7	5,7	*27,0*

(*) NNA are at € 1 017 mln, MP is € 2 476 mln incl. the termination of CNBF contract

Source : ABN AMRO Investment Solutions Finance, sur la base des données fournies par la Direction Financière de NOBC.

Revenus

Les revenus à fin décembre sont supérieurs de 11 millions d'euros comparé au budget 2021 YTD.

Cette augmentation s'explique par :

- des actifs moyens légèrement en dessous du budget 2021 (20.3 milliards d'euros budgétés)
  - un niveau de collecte (hors fin du contrat CNBF) de +3.2 milliards d'euros et donc un léger retard par rapport au budget 2021 de 0.12 million d'euros .
  - un effet marché estimé à +2.4 milliard d'euros comparé à +0.5 milliard budgété.
  - Un RoA à 31.7bps contre 26.1 bps budgété. La hausse du RoA est essentiellement du à l'arrêt de la prestation de la CNBF margée à 4 bps et à la reprise de provisions de 2.7 millions d'euros enregistrée dans les comptes en 2018 pour faire face à l'éventuelle activation de la clause de garantie de chiffres d'affaires stipulée dans le contrat de cession signé avec Candriam en juin 2018.

A cela s'ajoutent 2 millions d'euros de résultats financiers dus au marché et au capital charges et essentiellement à la reprise de provision de 2.7 millions d'euros (garantie de chiffres d'affaires Candriam)

Compliance et contrôle interne

Conformité

Le département de conformité et de contrôle interne appartient à la deuxième ligne de défense du système de contrôle interne d'ABN AMRO Investment Solutions, en application du principe des "3 lignes de défense" appliqué au sein du groupe ABN AMRO.

La fonction de Conformité et Contrôle Interne est assurée par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) assisté d'une équipe de 3 membres chargée de mener à bien ses différentes missions :

- Evaluer l'adéquation et l'efficacité du système de conformité ;
- Conseiller et assister la direction générale et les membres du personnel dans leurs missions quotidiennes pour la société de gestion, dans le respect de leurs obligations professionnelles.

L'année 2021 a été à nouveau marquée par la pandémie mondiale du COVID et ses effets sur l'économie et les organisations. Au sein de l'équipe de Conformité & Contrôle Interne, l'équipe avait déjà intégré un fonctionnement flexible, mixant télétravail et présence sur site, qui a permis de maintenir un niveau de service élevé tout au long de l'année. L'équipe a également été accompagnée par des consultants externes pour suppléer aux besoins d'accompagnement sur le contrôle interne et la conformité.

Il n'y a pas eu d'incident de conformité majeur à escalader lors de l'exercice 2021.

En 2021, en parallèle, le département Conformité et Contrôle Interne a concentré ses efforts sur les points suivants :

- Soutenir les équipes opérationnelles (dans son rôle de conseil) sur les différents projets réglementaires (Sustainable Finance Regulation, Global Standards AML-FT ABN AMRO, tierce-introduction, EMIR...) et contribuer aux tâches d'accompagnement de leur mise en œuvre ;

- Accompagner les équipes opérationnelles de la première ligne de défense dans l'utilisation de l'outil de suivi des risques et du contrôle d'ABN AMRO, AGRC ("ABN AMRO Governance Risk and Control"). Cet outil permet à la société de gestion de disposer d'un suivi précis et détaillée de son plan de contrôle annuel ;

- Préparer, encadrer et répondre aux demandes des régulateurs dans le cadre de leurs missions de suivi et contrôle de l'activité de la société de gestion et de ses fonds ;

- Revoir et améliorer le dispositif de lutte contre les abus de marché de la société de gestion, notamment par la réalisation d'un appel d'offre auprès de différents fournisseurs de solutions informatiques en la matière, pour une mise en place en 2022.

En 2022, le département "Conformité et contrôle interne" poursuivra ses activités :

- ses missions essentielles de conseil et de contrôle de 2e niveau ;
- ses efforts concernant la mise en œuvre des nouvelles réglementations ;
- son soutien continu au ComEx et aux membres du personnel, dans l'accompagnement des processus réglementaires récemment mis à jour ou créés ;
- sa formation du personnel sur les questions de réglementation ou de conformité ;
- soutenir tous les départements d'AAIS dans la mise en place des différents plans de remédiation.

Risques

faits marquants de l'année 2021

Le département des risques appartient à la deuxième ligne de défense du système de contrôle interne d'ABN AMRO Investment Solutions, en application du principe des 3 lignes de défense appliqué au sein du groupe ABN AMRO.

La fonction permanente de maîtrise des risques est assurée par le Contrôleur des Risques, assisté d'une équipe de 3 personnes : deux spécifiquement en charge des risques d'investissement et une en charge des risques opérationnels, pour mener à bien ses missions :

- Mettre en œuvre la politique de gestion des risques ;
- Veiller au respect du système de limitation des risques des OPCVM ;
- Conseiller le conseil d'administration sur la définition du profil de risque de chaque OPCVM, FIA ou portefeuille individuel géré ;
- Adresser des rapports au conseil d'administration sur l'application de la politique de gestion des risques ;
- Adresser des rapports aux dirigeants sur le niveau de risque encouru par chaque OPCVM et FIA géré, et de tout dépassement actuel ou prévisible afin de prendre toutes les mesures appropriées.

L'équipe est renforcée fin 2021 par le recrutement d'un Chief Risk Officer à la tête du département.

1. Contrôle des risques d'investissement

L'année 2021 a notamment été marquée par :

- Une baisse de la volatilité des marchés, suite à l'année 2020 marquée par la crise du coronavirus, entrainant une baisse du risque de marché de nos fonds/mandats ;
- Comme pour le risque de marché, le risque de liquidité s'est constamment atténué tout au long de l'année 2021, revenant à des niveaux normaux après la crise de liquidité observée en 2020 pour les petites capitalisations et les obligations des marchés émergents ;
- Une forte baisse des obligations biélorusses observées au 2ème trimestre 2021 principalement en raison de sanctions Européennes et US ciblant des personnes occupant des positions de dirigeants et non le pays lui-même ;
- Une crise de l'immobilier chinois, qui a impacté certains fonds Global Fixed Income ;
- Un important élargissement des spreads de crédit des obligations de sociétés publiques et privées ukrainiennes à la fin de l'année 2021, avec des impacts sur les fonds de dette émergente ;
- Des performances globalement positives pour les fonds AAIS, avec un dernier trimestre plus contrasté du fait de la survenance de ces derniers risques.

De façon récurrente, l'équipe de contrôle des risques d'investissement :

- Réalise une surveillance quotidienne des risques de marché, de performance, de liquidité, de crédit et de contrepartie et escalade des dépassements de limites de risque d'investissement hard ou soft ;
- Participe activement aux comités d'investissement d'AAIS, en fournissant notamment des indicateurs et analyses de risques, et en apportant des éclairage en appui des décisions.
- Elabore des rapports de risques mensuels détaillés pour le comité exécutif d'AAIS et de rapports de synthèse trimestriels/semestriels aux organes de surveillance d'AAIS ;
- Maintient et améliore en permanence les outils dédiés au contrôle des risques (notamment RiskMetrics, dédié à la surveillance quotidienne des risques d'investissement ;
- Produit pour le compte d'AAIS des rapports réglementaires sur les risques pour l'AMF et la CSSF.

En 2021, l'équipe de contrôle des risques d'investissement a concentré ses travaux sur les sujets suivants :

- Clôture de l'ensemble des recommandations de l'audit mené en 2020 sur la fonction Risques, avec notamment un renforcement de la sécurité informatique pour tous les outils utilisés par l'équipe, une amélioration de la gouvernance du suivi des Brokers, et un renforcement des processus de suivi des risques d'investissement ;

La collecte

Mutual Funds : Luxembourg and Dutch range

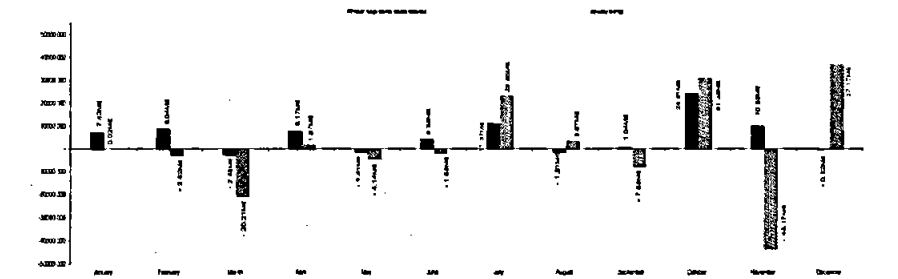

Institutional solutions

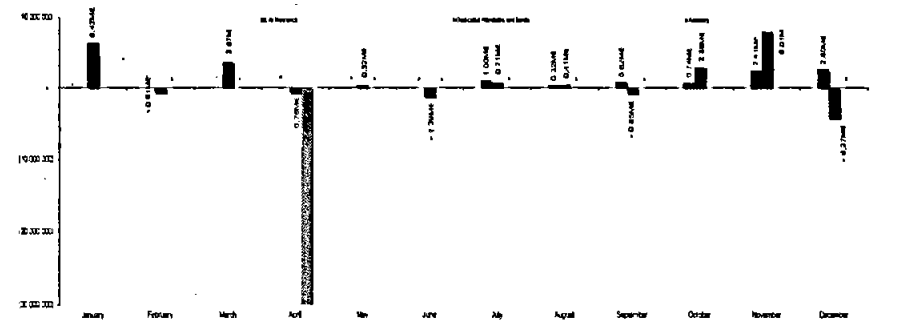

La collecte

Depuis le début de l'année, nos solutions de gestion ont enregistré une collecte de €1 milliard (€993 mln si l'on exclut les fonds monétaires).

Net New Asset in 2021

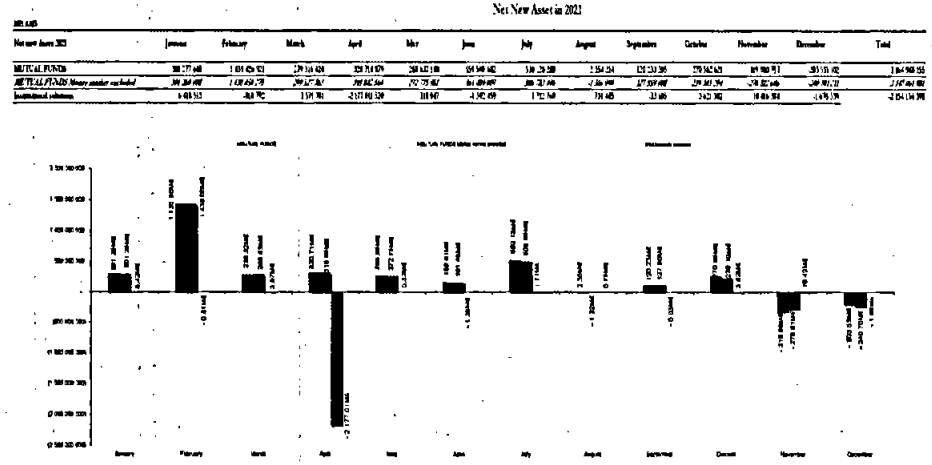

Mutual Funds : French range

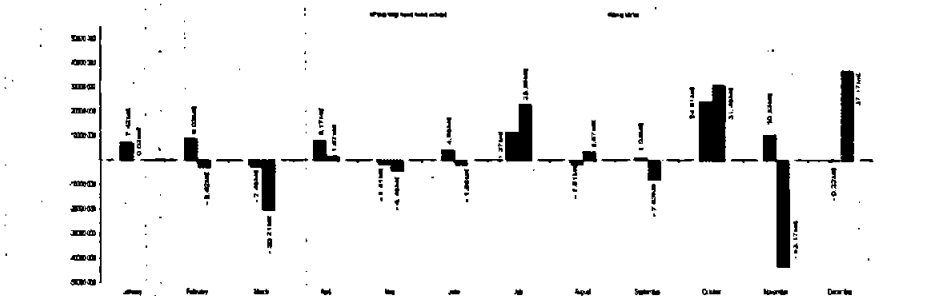

Risques

- Mise en place d'un suivi des risques et de la contre valorisation des instruments OTC complexes, à l'occasion du lancement du fonds AAS Smart Future ;
- Extension et amélioration de la qualité et de la granularité du suivi des risques des fonds sur les risques ESG, sur la dispersion des performances, sur les risques de liquidité et sur les risques de crédit ;
- Développement d'un nouveau service d'attribution de performance pour améliorer les analyses fournies à la gestion, en permettant d'identifier les contributions de style, d'allocation par classe d'actifs, géographique, sectorielle, et de sélection ;
- Amélioration des outils de l'équipe utilisés pour le contrôle quotidien des risques d'investissement.

En 2022, l'équipe de contrôle des risques d'investissement mettra l'accent sur :

- La poursuite du développement d'une posture de conseil et de challenge vis-à-vis de la gestion de portefeuille ;
- Le renforcement du suivi et la supervision des risques, tant pour répondre aux évolutions réglementaires que dans une perspective de meilleur suivi des risques, en particuller sur les risques ESG, risques de liquidité et les risques de contreparties (gestion du collatéral, supervision des brokers), en interne ainsi que vis-à-vis des délégataires ;
- La poursuite de l'industrialisation des activités de contrôle et d'analyse de l'équipe avec l'accentuation de l'automatisation, et la mise en place de l'outil Aladdin ;
- La participation aux projets d'évolution de l'entité, tant sur les sujets business que sur les projets réglementaires.

2. <u>Contrôle des risques opérationnels</u>

L'année 2021 a vu l'élargissement du champ couvert par le département des risques d'AAIS, en intégrant la fonction de gestion des risques opérationnels.

L'équipe, constituée d'une personne, est notamment en charge de l'évaluation, la surveillance et la gestion des risques opérationnels dans son ensemble. A ce titre, afin de maintenir et faire évoluer ce dispositif de contrôle des risques opérationnels tout au long de l'année, l'équipe a été en charge des missions suivantes :

- Élaboration et mise à jour annuelle de la cartographie des risques opérationnels en lien avec la méthodologie du groupe ABN AMRO, sans préjuger de l'indépendance de la société de gestion ;
- Suivi et évolution des indicateurs de risques et tableaux de bord à destination de la Direction Générale de façon mensuel, dans le cadre du dispositif ERM du Groupe ;
- Animation de la collecte et de la gestion de l'ensemble des incidents opérationnels survenus durant l'année 2021 avec l'analyse des dysfonctionnements, et l'évaluation du coût en terme de risque opérationnel ;
- Animation de l'évaluation et du suivi des risques dans le cadre de changement majeur ou d'implémentation de nouveaux outils, dans le cadre du process de « Change Risk Assessment ».

Les pertes opérationnelles sont restées limitées en 2021, dans la limite du budget provisionné.

Pour l'année 2022, l'équipe Risque opérationnel continuera à maintenir et à développer son activité :

- Maintenir et renforcer son dispositif de contrôle des risques opérationnels selon les procédures en place ;
- S'assurer de renforcer et d'adapter son dispositif de risques opérationnel en fonction des nouveaux projets et de son activité (délégation, digitalisation, suivi des prestataires externes...) ;
- Continuer à être support aux équipes opérationnelles dans la résolution des incidents opérationnels pouvant survenir ;
- Diffuser et communiquer une culture « risques » au sein d'ABN AMRO Investment Solution ;
- Poursuite de la structuration et renforcement de la gouvernance « Risk Management » en étant support à l'ExCom dans la gestion des risques de la société de gestion.

IMPACT COVID-19

Les marchés
En 2021, la pandémie de Covid-19 a de nouveau eu un impact significatif sur les marchés. Malgré les mesures de confinement prises en début d'année, les perspectives positives sur l'efficacité des vaccins ont été favorables aux actions cycliques tandis que les investisseurs anticipaient une reprise rapide et une augmentation de l'inflation. Les secteurs ayant souffert lorsque l'économie était à l'arrêt en 2020 se sont repris mais la menace de nouveaux variants a limité le rebond. Dans l'ensemble, les marchés sont restés haussiers toute l'année, même lorsque le variant Omicron, qui causait le plus d'inquiétudes, a commencé à se répandre.

Au niveau d'AAIS, le Covid-19 n'a pas eu d'effet sur les encours. Néanmoins, nos mandats ont été impactés par la rotation sectorielle en faveur des stratégies « Value » qui profitaient de la réouverture de l'économie et des anticipations d'un resserrement de la politique monétaire alors que la pandémie semblait gérable.

Plan de continuité

- En octobre 2020, étant donné l'aggravement de la pandémie (couvre-feu et 2nd lockdown), le seuil autorisé de présence au bureau a été diminué de 30% à 15%.
- En mars 2021, le 3ème lockdown a été annoncé en France pour une durée d'1 mois. Le seuil autorisé de présence au bureau a été maintenu à 15%.
- En juin 2021, le seuil autorisé de présence au bureau a été augmenté de 15% à 50% (les 2 équipes « Blue & Yellow » ont été supprimées).
- En octobre 2021, nous avons déployé le nouveau mode de travail AAIS (chaque employé a signé un accord de télétravail actant les jours fixes et variables de télétravail).
- A mi-décembre 2021, la situation sanitaire s'étant à nouveau dégradée : le mode de travail précédent a été suspendu et il a été possible pour l'ensemble des collaborateurs AAIS d'être en télétravail à 100%.
- Le retour au mode de travail standard a été effectif début février 2022.

En 2021, l'équipe BCP AAIS a continué et continue à monitorer l'évolution de la pandémie et à communiquer tout changement d'organisation du mode de travail à l'ensemble des collaborateurs.
Le déploiement d'applications de communication collaborative (Teams, etc..) a permis d'assurer une communication continue et qualitative, aussi bien interne qu'en externe.

Les actifs sous gestion

Le montant global des actifs gérés au 31 décembre 2021 s'élève à 21.3 milliards d'euros, répartis selon les catégories suivantes :

Actifs répartis par catégories

ABN AMRO Investment Solutions Assets Under Management (€ mln)		31/12/2020	31/03/2021	30/06/2021	30/09/2021	31/10/2021	30/11/2021	31/12/2021	% 31/12/2021 vs 31/12/2020
FUNDS BY ASSET CLASSES (*)	Total I	15 640	18 536	19 941	20 695	21 453	21 010	21 261	36%
	Money market	209	186	181	201	212	188	225	8%
	Fixed income	4 470	6 145	6 902	6 705	6 751	6 719	6 787	52%
	Convertibles	208	204	200	195	193	190	187	-10%
	Equity	6 761	7 481	8 729	9 197	9 503	9 480	9 548	41%
	Diversified	3 812	3 909	4 097	4 156	4 226	4 181	4 257	12%
	Absolute return & Alternatives	189	212	231	242	249	251	256	35%
FIDUCIARY MANAGEMENT	Total II	2 129	2 176	-	-	-	-	-	-100%
	Total III (I+II)	17 769	20 712	19 941	20 695	21 453	21 010	21 261	20%
	(*) Including SRI	3 949	6 260	7 337	8 003	8 708	8 691	8 814	123%
	(*) Including SFDR as of March 2021								
	Art 6 - Non-ESG Funds		12 175	12 404	12 692	12 745	12 319	12 447	
	Art 8 - ESG Funds		5 590	6 646	7 043	7 576	7 553	7 614	
	Art 9 - Impact Funds		780	890	961	1 131	1 138	1 199	

Actifs répartis par produits

ABN AMRO Investment Solutions Assets Under Management (€ mln)		31/12/2020	31/03/2021	30-Jun-2021	30/09/2021	31-10-2021	30/11/2021	31/12/2021	% 31/12/2021 vs 31/12/2020
FUNDS BY PRODUCT CATEGORY (*)	Total I	15 640	18 536	19 941	20 695	21 453	21 010	21 261	36%
	Single Manager Fund	8 906	11 204	12 543	13 266	13 943	13 661	13 873	63%
	Funds of mandates	3 180	3 266	3 136	3 092	3 075	2 950	2 909	-9%
	Funds of funds	-	-	-	-	-	8	7	#DIV/0!
	Profile	2 675	2 718	2 905	2 971	3 013	2 971	3 028	13%
	Dedicated Fund	428	449	467	490	528	519	549	28%
	Life Insurance	849	878	891	876	894	881	895	4%
FIDUCIARY MANAGEMENT	Total II	2 129	2 176	-	-	-	-	-	-100%
	Total III (I+II)	17 769	20 712	19 941	20 695	21 453	21 010	21 261	20%
	(*) Including SRI	3 949	6 260	7 337	8 003	8 708	8 691	8 814	123%
	(*) Including SFDR as of March 2021								
	Art 6 - Non-ESG Funds		12 175	12 404	12 692	12 745	12 319	12 447	
	Art 8 - ESG Funds		5 590	6 646	7 043	7 576	7 553	7 614	
	Art 9 - Impact Funds		780	890	961	1 131	1 138	1 199	

L'augmentation des actifs sous gestion depuis le début de l'année 2021 provient principalement :

- d'une collecte nette de +3.2 milliards d'euros (dont +2.4 milliards sur les taux et 0.8 milliards d'euros sur les actions)
- d'un effet marché positif estimé à +2.4 milliards d'euros.

Pour rappel , il n'y a plus de fiduciary management à fin septembre car le contrat avec la CNBF est arrivé à son terme le 27 avril 2021

ABN·AMRO Investment Solutions

Le rapport de gestion du Directoire

- Les actifs sous gestion 23
- La collecte 24
- Les résultats financiers 26
- Les performances d'investissement 28
- Marketing et développement commercial 33
- Organisation et projets 34
- Compliance et Contrôle interne 35
- Risques 36
- Impact Covid-19 38
- Perspectives 2021 39

Perspectives 2022

En 2022, AAIS s'attachera à augmenter ses actifs sous gestion et à diversifier sa clientèle, à numériser les processus et à déployer de nouveaux systèmes informatiques et, enfin, à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires.

S'agissant des canaux de distribution, la priorité continuera d'être donnée aux réseaux internes (DPM 2.0) et à la poursuite de l'expansion des ventes externes en Europe. L'objectif est d'accélérer sur l'espace Solutions et d'être hyper concentré sur la distribution. Les nouveaux services de due diligence numérique seront promus en tant que premier accès à l'ensemble des services de sub-advisory offerts par l'AAIS.

L'infrastructure de la société sera modernisée et numérisée pour améliorer notre modèle d'exploitation et notre licence avec la livraison de deux projets clés: un nouveau cadre et système de gestion des données et le nouveau système de gestion de portefeuille.

Enfin, AAIS envisagera les moyens de renforcer ses présences locales pour soutenir son ambition de croissance, à commencer par les Pays-Bas.

La culture, le leadership et la gestion des talents feront également partie de la transformation en tant que pierre angulaire du processus de gestion du changement. La gestion et le développement des personnes sont l'une des initiatives clés dans les années à venir.

ABN·AMRO Investment Solutions

Les comptes sociaux 2021

- Résultat des cinq derniers exercices
- Bilan
- Comptes de résultats
- Annexe

Informations légales

Répartition du capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social de ABN AMRO Investment Solutions s'élève à **4.324.048 €.**

En septembre 2020, la structure de tête du Groupe a initié le projet de transfert de l'actionnariat d'AAIS de Neuflize OBC vers ABN AMRO NV. Ce projet a fait suite aux annonces du plan stratégique du Groupe en août 2020 qui visait à concentrer sa présence principalement en Europe du Nord-Ouest. AAIS contribue à ce plan stratégique par des objectifs ambitieux de collecte d'actifs auprès de clients privés et internationaux, notamment au sein du Groupe AAB et des investisseurs institutionnels.

Ce projet a été présenté aux Partenaires sociaux au quatrième trimestre 2020 et a recueilli un avis favorable. Le changement d'actionnariat a pris effet au 1er février 2021.

Le capital est divisé en 270 253 actions de 16 € chacune de même catégorie et se répartit comme suit
- ABN AMRO BANK NV ..... 99,99 %
- Divers ..... 0,01 %

Information sur le délai de paiement des fournisseurs

En conformité avec l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous vous informons que les fournisseurs sont réglés avec une échéance de 30 à 60 jours.

Exercice 2021

	Total	Echues	30 jours	60 jours	Plus de 60 jours
FOURNISSEURS HORS GROUPE	-2 196,48	0,00	-1 558,50	0,00	-637,98
FOURNISSEURS GROUPE	1 537 419,42	0,00	1 537 419,42	0,00	0,00
Total	1 535 222,94	0,00	1 535 860,92	0,00	-637,98

FOURNISSEURS HORS GROUPE	MONTANTS TTC	DELAIS	NOMBRE DE FACTURES CONCERNEES
EGENCIA	-1 558,50	30 JOURS	10
SOCIETE DU PAVILLON ROYAL	-637,98	PLUS DE 60 JOURS	1
	-2 196,48		11

FOURNISSEURS GROUPE	MONTANTS TTC	DELAIS	NOMBRE DE FACTURES CONCERNEES
NEUFLIZE OBC	1 537 419,42	30 JOURS	4
	1 537 419,42		4

Exercice 2020

	Total	Echues	30 jours	60 jours	Plus de 60 jours
FOURNISSEURS HORS GROUPE	260 788,02		256 770,61	1 041,00	2 976,41
FOURNISSEURS GROUPE	64 669,60		-3 365,22	-250,00	68 284,82
Total	325 457,62	0,00	253 406,39	791,00	71 261,23

Recherche & Développement

Les objectifs de la plateforme sont de permettre aux équipes de l'ODD et du MDD de :

- Rendre le processus plus digitalisé et efficace pour raccourcir le processus de DD,
- Supprimer les tâches à faible valeur et à faible impact pour consacrer du temps aux tâches à forte valeur et à fort impact,
- Rendre la collaboration possible au sein de la plateforme,
- Améliorer la qualité des notations en étant davantage objectif et précis (prises de décision impartiales grâce à la plateforme).
- Éviter d'avoir des données stockées de manière décentralisée mais plutôt avoir un accès rapide et facile aux données (à des fins réglementaires et d'audit).

AAIS est désormais un producteur de données incrémentales et continues avec l'occasion de le démontrer régulièrement en externe (c'est-à-dire auprès d'autres gestionnaires d'actifs et des régulateurs).

L'objectif en 2022 est de poursuivre la composante dynamique de la plateforme avec la récupération des actifs sous gestion, les connexions à Morningstar et le développement d'un module de calculs quantitatifs.

Résultat des cinq derniers exercices

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES en euros

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
I Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 324 048	4 324 048	4 324 048	4 324 048	4 324 048
Nombres des actions ordinaires existantes	270 253	270 253	270 253	270 253	270 253
II Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	158 165 559	136 145 769	119 409 676	102 758 188	135 805 317
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortisse	26 693 872	28 547 029	15 337 106	13 453 227	27 155 962
Impôt sur les bénéfices	9 597 554	9 527 626	4 778 121	3 610 026	6 684 558
Participation des salariés due au titre de l'exercice	889 710	331 425	342 444	351 020	362 423
Résultat net	14 714 444	20 219 410	10 022 852	8 307 020	20 052 251
Résultat distribué					
III Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux	59,97	69,15	37,80	33,12	74,41
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortisse	54,45	74,82	37,09	30,74	74,20
Dividende attribué à chaque action	65,00	50,00	50,00	25,00	
Dividende attribué à chaque action nouvelle					
IV Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	106	93	86	83	84
Montant de la masse salariale de l'exercice	12 871 259	12 821 304	10 864 817	8 651 297	9 791 012
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales).	6 470 706	6 610 529	5 202 393	4 004 447	5 234 246

Bilan

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

BILAN au 31/12/2021

ACTIF (Montants en €)	Exercice N 31-12-2021 Brut	Amortiss. & dépréciations à déduire	Net	Exercice N-1 31-12-2020 Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	6 367 872,58		6 367 872,58	6 367 872,58
Logiciels	8 328 836,93	3 381 642,87	1 946 493,06	222 532,16
Immobilisations en cours	284,56		284,56	1 266 827,78
Immobilisations corporelles	1 284 780,06	1 169 336,57	95 443,49	114 097,71
Immobilisations financières (1)	8 220 998,72	46 508,48	8 174 490,24	758 608,52
TOTAL I	21 201 972,84	4 616 988,92	16 584 983,92	8 728 938,92
Actif circulant				
Stocks & en-cours				
Avances & acomptes versés sur commandes	22 260,65		22 260,65	476 712,69
Créances (2) :				
- Clients & comptes rattachés	36 000 610,84		36 000 610,84	14 786 219,04
- *Créances fiscales et sociales*	87 556,24		87 556,24	42 492,42
- Autres				135,37
Valeurs mobilières de placement				4 148 562,55
Disponibilités	46 592 170,50		46 592 170,50	48 589 318,34
Charges constatées d'avance (2)	1 216 907,28		1 216 907,28	676 973,83
TOTAL II	82 918 645,43	0,00	82 918 646,43	68 736 863,68
TOTAL GENERAL (I+II)	104 120 619,27	4 616 988,92	99 503 629,36	77 468 742,76
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				

PASSIF (Montants en €)	Exercice N 31-12-2021	Exercice N-1 31-12-2020
Capitaux propres		
Capital	4 324 048,00	4 324 048,00
Prime d'émission	2 292 639,20	2 292 639,20
Prime de fusion	11 659 473,11	11 659 473,11
Réserves		
- *Réserve légale*	432 404,80	432 404,80
- *Réserves réglementées*		
- *Autres (3)*		
Report à nouveau	23 107 420,47	20 892 574,32
RESULTAT de l'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	20 062 251,26	8 307 020,16
Provisions réglementées		
Acompte sur dividende		
TOTAL I	61 868 236,84	47 909 159,58
Provisions pour risques et charges TOTAL II	2 844 389,59	6 510 716,89
Dettes (4)		
- *Emprunts & Dettes assimilées*		
- *Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit*		
- *Avances & acptes reçus sur commandes en cours*		
- *Fournisseurs et comptes rattachés*	24 889 823,08	12 806 912,48
- *Dettes fiscales et sociales*	8 868 601,77	6 016 710,91
- Autres	31 477,87	23 242,74
Produits constatés d'avance (4)		
TOTAL III	34 790 902,52	23 040 866,13
TOTAL GENERAL (I+II+III)	99 503 629,36	77 468 742,76
(3) Dont réserves statutaires		
(4) Dont à plus d'un an & moins de 5 ans	173 187,00	194 796,14
Dont à moins d'un an	34 617 715,52	22 844 069,99

Recherche & Développement

Recherche & Développement

Les efforts consacrés à la recherche ont porté essentiellement en 2021 sur six projets :

- L'avancement des travaux sur le paradoxe de la prévisibilité visant à étendre les tests princeps de Meese et Rogoff, initialement développés sur les taux de changes, aux marchés actions. L'objectif est de montrer que même en connaissant les séquences de dividendes, bénéfices et taux d'intérêts à l'avance, il est difficile de battre un modèle naïf de prévision de type « marche aléatoire ». Il s'agit de mettre en évidence le rôle déterminant joué par les fluctuations de la prime de risque et ses indicateurs avancés.

- Le travail sur le processus conditionnel de retour à la moyenne des marchés actions a été approfondi. L'objectif est de comprendre le mécanisme de retour à la moyenne en le rendant dépendant de l'environnement économique et financier. Ce travail permet d'améliorer les recommandations tactiques et stratégiques dans la construction de portefeuilles en mettant en avant que le phénomènes de retour à la moyenne est avant tout dépendant du cycle d'affaires.

- L'analyse de la transmission de la politique monétaire en environnement de taux bas. Ce projet a permis d'aboutir à une publication internationale de premier plan (« Journal of Macroeconomics »). Ce travail montre, entre autre, l'effet quasi inexistant sur l'inflation des politiques monétaires non conventionnelles ainsi que l'augmentation de l'hétérogénéité accrue de la zone euro en régime de taux bas.

- La modélisation du risque d'incident ESG a été poursuivi en partenariat avec la société Sustainalytics. Le projet s'appuies sur des modèles d'intelligence artificielle et vise à proposer un critère de comparaison et de validation des notations extra-financières en évaluant leur contenu informationnel sur la volatilité idiosyncratique. Ce travail permet ensuite de comparer l'information fournie par les différentes agences extra-financières.

- Nous étudions l'asymétrie d'information entre les gestionnaires d'actifs et les investisseurs sur le marché de l'investissement socialement responsable (ISR) pouvant amener au green-washing. Plus précisément, nous étudions le manque de transparence des informations extra-financières communiquées par les gestionnaires d'actifs. En utilisant un ensemble unique de données de panel international de plusieurs milliers de fonds en actions, nous montrons que certains gestionnaires d'actifs se présentent comme socialement responsables mais ne prennent pas de décisions d'investissement tangibles en matière d'ISR. En outre, nos résultats indiquent que la performance financière des fonds communs de placement est liée à d'importants biais de styles des gestionnaires ISR.

- Depuis 2018, AAIS et la FinTech DEECISION (AAIS X DEECISION) collaborent étroitement pour digitaliser le processus de sélection des stratégies et transformer cet actif immatériel en un actif plus tangible. Le premier jalon et la première livraison ont commencé en mai 2019 avec la refonte totale du processus de *Due Diligence opérationnelle* (ODD) par le biais d'un module dédié de la plateforme dite DEELIGENZ.
  Depuis, AAIS est passé depuis fin 2021 à une 3ème version de la plateforme qui dispose d'une architecture de données améliorée. Le *Due Diligence des managers* (MDD) est également intégré à cette version.

La démarche RSE

AAIS a publié son premier rapport d'engagement en 2021, divulguant des informations agrégées. Notre ambition est d'être plus proactif. Dans ce contexte, fin 2021, nous avons organisé un webinaire, en invitant plusieurs de nos gestionnaires de portefeuille délégués, à discuter de leur sujets d'engagement les plus « brûlants » sur les questions sociales et environnementales. Le webinaire a été un succès (plus de 100 connexions). Cette initiative démontre la capacité de AAIS à fédérer, une capacité que nous souhaitons développer dans le futur.

- **Vote -** En 2021, nous avons fait évoluer notre politique de vote 2022 en supprimant tous les seuils de vote qui étaient en place depuis le début et en améliorant notre politique de vote sur les critères ESG. L'idée est de donner la parole à chaque actionnaire, de donner l'opportunité à chaque fonds (ISR et non ISR) de bénéficier de notre politique, et de se rapprocher d'un impact de 100% sur nos votes, même si nos résultats de vote précédents étaient déjà assez élevés et supérieurs à 65% en moyenne. Nous avons également décidé de publier plus d'informations sur la façon dont chaque fonds a voté (résolution par résolution).

En 2022, nous allons mettre en œuvre l'outil Vote Disclosure Services (VDS) d'ISS. Il s'agit d'un module complémentaire à notre site web, qui rendra les statistiques de vote facilement accessibles à toutes nos parties prenantes. Nous pensons qu'il s'agit d'une autre étape importante pour devenir un chef de file, car elle s'inscrit dans la transparence et la responsabilité.

Prochaines étapes

Nous prévoyons devoir gérer des risques ESG supplémentaires pour nos nouveaux mandats ISR sà venir sur les titres à haut rendement, les marchés émergents et certaines dettes publiques, car ces marchés sont moins avancés en matière de durabilité ou peuvent avoir des points de vue différents sur les questions ESG (comme sur l'huile de palme, les combustibles fossiles, les tests sur les animaux, etc.)
Par conséquent, nous pensons que nos prochaines étapes devraient consister à renforcer notre approche du risque ESG en incluant des analyses plus qualitatives, à explorer et à approuver le nouvelles données ESG (concernant la taxonomie et les PAIs), à s'engager avec nos gestionnaires de portefeuille sur le niveau 2 du SFDR et à être en mesure de mieux rendre compte de nos performances ESG pour mieux informer nos clients (transparence).
Tout cela a été identifié et est en bonne voie.

Compte de résultat

ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS

COMPTE DE RESULTAT au 31/12/2021

(Montants en €.)	**Exercice N** *31-12-2021*	**Exercice N-1** *31-12-2020*
Produits d'exploitation :	**138 273 312,18**	**103 563 078,39**
Production vendue de services :		
Activité de gestion de portefeuille	132 995 891,39	100 159 184,88
Activités accessoires	1 566 906,49	1 610 003,11
Autres	1 042 629,52	989 000,00
Montant net du Chiffre d'affaires	**135 805 317,40**	**102 759 187,99**
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 666 342,99	802 745,88
Autres produits	1 651,77	2 145,51
Charges d'exploitation :	**115 951 219,48**	**90 945 050,63**
Achats	51 121,54	58 265,18
Autres achats et charges externes	94 756 019,05	73 066 504,50
Impôts, Taxes & Versements assimilés	2 013 436,52	2 416 557,13
Salaires et Traitements	9 791 012,10	8 651 297,04
Charges sociales	5 234 246,39	4 004 446,90
Dotations aux amortiss. & aux provisions	3 723 072,69	1 987 906,66
Autres charges	382 310,18	760 073,42
RESULTAT D'EXPLOITATION	**23 322 093,70**	**12 618 038,66**
Produits financiers	**3 378 862,89**	**1 775 149,65**
Participation	44 592,68	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	15 456,84	771 246,97
Différence positive de change	726 372,21	919 326,27
Reprises sur provisions et transferts de charges	551 209,52	11 540,12
Produits nets sur cessions de VMP	2 039 329,65	73 036,29
Charges financières	**1 744 774,18**	**2 243 497,99**
Dotations aux amortissements et provisions	46 609,49	211 794,90
Intérêts et charges assimilées	1 071 558,52	928 242,33
Différence négative de change	624 706,19	1 102 695,27
Charges nettes sur cessions de VMP	2 000,00	2 735,38
RESULTAT FINANCIER	**1 634 166,69**	**-468 348,23**
RESULTAT COURANT	**24 956 262,38**	**12 149 710,32**
Produits exceptionnels	**2 700 000,00**	**661 081,65**
Charges exceptionnelles	**557 049,90**	**432 725,65**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**2 142 950,10**	**118 366,00**
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	**362 423,23**	**361 020,17**
Impôts sur les bénéfices	**8 664 556,00**	**3 610 026,00**
RESULTAT NET	**20 052 251,25**	**8 307 020,15**

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

I – Faits marquants

La pandémie de la Covid-19 a engendré des perturbations pour les clients, les fournisseurs et le personnel. Les gouvernements, banques centrales et autorités réglementaires ont répondu à cette crise avec des mesures d'ordre monétaire, budgétaire et réglementaire afin d'apporter un soutien financier aux agents économiques. Les résultats d'ABN AMRO INVESTMENTS SOLUTIONS au 31 décembre 2021 sont présentés dans le contexte de cette crise sanitaire mondiale sans précédent. Le plan d'urgence et de continuité des activités a été activé le 11 mars 2020, suite à la décision du Groupe. Aucune question opérabonnelle importante n'a été soulevée depuis le début de la crise de la Covid-19.

Le 1er février 2021, la Banque Neuflize OBC a cédé les 270 251 actions qu'elle détenait d'AAIS au profit d'ABN AMRO Bank. Cette cession a été autorisée par le Conseil de surveillance d'AAIS le 14 décembre 2020 et par le Conseil de surveillance de la Banque Neuflize OBC le 17 décembre 2020.

Les autres événements ayant eu lieu cette année concernent :

- Le lancement d'une nouvelle Sicav luxembourgeoise AAS « ABN AMRO Solutions » en juillet 2021

- L'abandon du logiciel de gestion du portefeuille d'AAIS, Vbank Participations, ce qui a engendré la création en Novembre 2021 d'un fonds "AAIS Starter Funds" dans lequel, tous les OPC détenus par AAIS en fonds propres, ont été transférés. Cette opération a permis de simplifier la gestion du portefeuille d'AAIS.

- Concernant les nouvelles normes comptables, l'ANC a précisé en Novembre 2021, les règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ces précisions impliquent un changement de méthode comptable dans les évaluations comptables sur les passifs sociaux produites par l'actuaire. Ce changement de méthode a été comptabilisé en capitaux propres pour un montant de 664 151 €.

- La clause de garantie de chiffres d'affaires prévue dans le contrat de cession partielle de de fonds de commerce signé avec Candriam France (transfert de la gestion directe) n'a pas été activée et n'a plus lieu d'être puisque le revenu généré depuis juin 2018 à Candriam France a dépassé le minimum de revenu requis de 15.5 millions d'euros (3.1 millions d'euros pendant 5 ans) courant 2021.

  Ainsi La provision pour risques de 2.7 millions d'euros constituée en 2018 pour couvrir l'éventuelle activation de la clause de garantie de chiffres d'affaires a été reprise en octobre 2021.

- AAIS est membre du groupement de moyens depuis 2011. A ce titre, AAIS bénéficiait de prestations en exonération de TVA. Depuis 2021, la banque NEUFLIZE OBC ne remplit plus les conditions d'appartenance au groupement de moyens. Par conséquent, toutes les prestations qui sont refacturé à AAIS sont facturées avec de la TVA pour celles qui y sont soumises.

La démarche RSE

Non seulement il s'agit du nouveau sujet à venir en matière de durabilité mais il est au moins aussi important pour les générations futures que le changement climatique (bien que les deux soient fortement liés),. Par ailleurs, le régulateur français, par le biais de l'article 29 de la loi sur l'énergie et le climat (art.29 LEC), nous demande également d'avoir une trajectoire sur ce sujet avec la mise en place d'une règle de conformité ou d'explication.

➢ **Efforts de labellisation**

La labellisation de nos fonds fait l'objet d'un suivi et d'un effort continu. En 2021, nous avons renouvelé le label LuxFlag ESG pour ABN AMRO Parnassus US Sustainable Equities, ABN AMRO Llontrust European Sustainable Equities et ABN AMRO Edentree European Sustainable Equities. En outre, ABN AMRO Parnassus US Sustainable Equities a obtenu le label Towards Sustainability (TS). Nous avons également renouvelé le Label ISR pour notre fonds de fonds, Tego Dynamique ISR et avons demandé et obtenu le Label ISR pour ABN AMRO Parnassus US Sustainable Equities. Nous savons par expérience que le label TS est plus axé et plus strict sur les questions environnementales et que le label ISR est plus axé sur le processus de sélection ESG des investissements et les contrôles en place (un entretien d'une journée avec les équipes d'AAIS et de Parnassus IM a été nécessaire pour répondre à toutes les questions de l'auditeur indépendant du label). Le label ESG du LuxFlag se situe entre les deux approches. Notre mandat Parnassus a obtenu 3 labels. C'est assez unique sur le marché pour un fonds américain, mais cela a été une excellente occasion d'engager une discussion approfondie avec nos gestionnaires de portefeuille, un auditeur spécialisé et de tester nos processus.
Comme les labels ESG deviennent de plus en plus stricts en intégrant les exigences du SFDR et les différents points de vue nationaux sur la durabilité, les fonds délégués devront continuer à se développer pour rester qualifiés.
Pour être plus efficaces, nous travaillons actuellement à une stratégie visant à obtenir un label pour chaque fonds relevant de l'article 9 et de l'article 8. Au départ, nos demandes de labellisation sont motivées par la demande des clients, mais les labels semblent désormais devenir une norme du marché pour protéger les investisseurs contre le « greenwashing ».

➢ **Nos produits et solutions durables**

Tous ces efforts se reflètent dans les actifs sous gestion de nos fonds d'investissement durable et responsable (ISR). Pour mémoire, les fonds ISR concernent les fonds article 8+ et art.9. Aucune solution article 8 n'était en place en 2021. Nous ferons une distinction supplémentaire dans nos prochains rapports conformes à la demande de l'AMF.
La croissance de nos solutions ISR a été importante sur l'année 2021, soit :
- 27 solutions à fin 2021, contre 18 à fin 2020 : +50%.
- 8 814 millions d'euros d'actifs sous gestion à fin 2021, contre 3 071 millions d'euros à fin 2020 : +287%
A fin 2021, 42% de nos encours sont constitués de fonds ISR.
Et nous n'avons pas l'intention de nous arrêter là.
La transformation vers les normes ISR et l'intégration de nouvelles stratégies et de nouveaux gestionnaires de portefeuille prennent du temps, même si la plupart d'entre eux sont très enthousiastes et désireux d'évoluer.
Nous nous efforçons à être transparents et nous engageons avec les gestionnaires de portefeuille délégués à s'améliorer, en adoptant les meilleures pratiques. Nous poursuivrons nos efforts pour faire évoluer les solutions existantes article 6 (fonds non ESG).

➢ **Prise de position active**

- **Engagement** - Comme le modèle économique d'AAIS n'implique pas de relation directe avec les entreprises (titres individuels) dans lesquelles nos fonds sont investis et comme nous avons établi des relations contractuelles avec chacun des gestionnaires de portefeuille ou conseillers délégués, nous avons décidé de leur demander de rassembler, d'évaluer et de rendre compte de leurs propres actions d'engagement.

La démarche RSE

Fin 2021, suite à des différences d'interprétation par le marché de l'article 8 du SFDR et à la demande d'ABN AMRO, nous avons scindé les produits SFDR article 8 en deux types de produits d'investissement : "article 8 plus" et "article 8". Les deux sont qualifiés d'article 8 en vertu de la SFDR, mais l' "article 8" comporte moins d'exclusions et moins de contraintes sur les processus d'investissement, ce qui nous permet de les considérer comme des "produits ESG en voie d'amélioration". La majeure partie des produits relève de l'article 8 plus, ces derniers appliquant des critères d'exclusion plus larges et un processus de sélection ESG positif plus élaboré et plus strict (type « meilleur élève du secteur », « meilleur élève de l'univers », sur ou sous-pondération etc.)

L'équipe ESG a été impliquée dans tout ce qui précède et a également mené ses propres actions. Nous avons formalisé notre cadre de politique de risque durable en développant et en publiant la politique d'investissement durable et notre liste d'exclusion, notre déclaration sur le climat, notre déclaration sur la Défense, notre politique de vote et nos directives d'engagement. Tous les documents ont été publiés sur le site web, sur un endroit dédié et partiellement incorporés dans les accords de gestion des investissements (IMA) que nous avons mis en place avec nos délégués. En outre, à des fins internes, nous avons élaboré un manuel expliquant SFDR. Nous avons rédigé un guide pour nos collègues, afin de leur expliquer tous les développements et, qui, si nécessaire, peut-être aussi adressé aux gestionnaires de portefeuille délégués externes.
Un des défi dans ce domaine a été de prendre en compte les différentes interprétations de SFDR par les différentes autorités de marché locales et - dans certains cas - les délais de mise en œuvre divergents qu'elles ont appliqués. Par exemple, l'Autoriteit Financiële Markten (AFM) néerlandaise et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) française ont des interprétations différentes de la composition exacte des produits de l'article 9. En outre, l'AMF a initialement utilisé une classification différente des produits (en introduisant 3 catégories : 1, 2 et Autres) et a imposé son propre calendrier de mise en conformité des acteurs financiers sur ses recommandations.

En 2022, nous continuerons à travailler sur SFDR niveau 2 et sur le règlement Taxonomie, qui est partiellement entrée en vigueur au début de cette année. Concernant SFDR, nous avons déjà évalué les modèles des rapports précontractuels et périodiques réglementaires et avons partagé nos conclusions avec nos collègues. La prochaine étape est de s'engager avec nos délégués pour expliquer les détails de la réglementation et s'aligner sur les sujets importants tels que le pourcentage d'investissements durables qu'ils s'efforcent d'atteindre et leur volonté piloter les principales incidences négatives (PAIs) dans leur stratégie d'investissement. En outre, nous devrons évaluer quelles stratégies peuvent s'aligner sur la Taxonomie et dans quelle mesure.

Un autre défi s'ouvre à nous concernant ces données : leur disponibilité et leur fiabilité. Tant pour les PAIs que pour la Taxonomie, la disponibilité des données diffère non seulement selon le fournisseur et son interprétation de la réglementation, mais aussi suivant l'entreprise, car toutes les entreprises ne divulguent pas les données nécessaires. Ces défis sont sérieux, et nous savons que nos pairs sont confrontés aux mêmes difficultés. Nous pensons que nous pouvons faire la différence en choisissant le meilleur fournisseur de données pour nos ambitions. C'est pourquoi nous évaluons actuellement différentes solutions de données. Nous continuerons également à former nos collègues afin de nous assurer que nous disposons des connaissances nécessaires pour aider nos délégués, nos clients et les autres parties prenantes à progresser sur ce sujet.

Enfin, nous continuons à développer les mesures prises au niveau 1 du SFDR, c'est-à-dire que le prospectus, la politique d'investissement durable et les documents sous-jacents devront être ajustés pour refléter nos catégories « article 8 », « article 8+ ». Notre déclaration des PAIs devra être complétée pour être intégrée dans la gestion des risques ESG. Nous développerons également notre déclaration sur le climat et, dans le cadre de celle-ci ou en tant que déclaration distincte, nous prévoyons de définir des lignes directrices sur la protection de la biodiversité.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

II – Principales règles d'évaluation et de présentation
Les comptes sociaux d'ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS relatifs à l'exercice 2021 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels prescrites par le Plan Comptable Général adapté aux Sociétés de Gestion de Portefeuille (règlement 2014-03 du 5 juin 2014).

Les comptes sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation.

II.1- Principes comptables et méthodes d'évaluation
Conformément aux principes comptables applicables aux sociétés commerciales, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues. Les commissions sur activités de gestion de portefeuille (commissions de gestion sous mandats, de gestion OPC, de souscriptions ou de rachats et d'encours) sont enregistrées en produits et en charges en fonction de leur nature.

II.2- Valeur au bilan des titres de participation et des valeurs mobilières de placement
A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à leur valeur d'inventaire.
La plus faible de ces valeurs est retenue au bilan. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
Les cessions ont porté sur les titres acquis ou souscrits à la date la plus ancienne en appliquant la règle FIFO.

II.3- Immobilisations
Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation, nettes des amortissements cumulés.

Amortissements et dépréciations
Les terrains ne sont pas amortis.
Les amortissements sont calculés, suivant la méthode linéaire ou le système dégressif, sur la durée de vie probable des actifs concernés :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Installations Générales et Agencements : 5 à 10 ans
- Matériels de bureaux : 5 ans
- Matériels Informatiques : 3 à 5 ans
- Mobiliers : 2 à 5 ans
- Mobiliers et matériels d'occasion : 1 à 2 ans

Les coûts liés au développement de l'outil de due diligence "Deeligenz" sont comptabilisés selon les règles suivantes :

- Les coûts de développement du logiciel sont immobilisés au fil de la réalisation des développements et amortis à la date de mise en œuvre opérationnelle.
- Les coûts d'étude préalable et d'analyse sont comptabilisés en charges.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

II.6- Frais de Personnel
La rubrique « salaires et traitements » intègre l'intéressement, basé sur les rémunérations versées aux salariés, imputé sur l'impôt sur les bénéfices.

Conformément aux dispositions prévues par la directive européenne CRD IV sur les fonds propres réglementaires, les dispositions suivantes sont applicables au sein de la société de gestion d'actifs, filiale du groupe ABN AMRO :

Pour les salariés identifiés par les dispositions globales (prévues par le Groupe ABN AMRO) et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération de l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC, la rémunération variable est divisée en deux parts :

- l'une dite « initiale » de 60%, l'autre dite « différée » correspondant au 40% restant. La part différée est soumise à des conditions suspensives avant attribution.
- Les parts initiale et différée sont elles-mêmes scindées en deux parts égales comprenant un versement de 50 % en numéraire et de 50 % en certificats de performance. Le règlement en numéraire des certificats de performance est soumis à une période de rétention d'un an.

Ces dispositions s'appliquent dès le 1er € de rémunération variable à moins que le montant de rémunération variable attribué soit inférieur à 50 000 € et qu'il représente moins de 10 % de la rémunération fixe annuelle auquel cas, la rémunération variable est versée en une fois, sans condition de différé.

Pour les salariés relevant des dispositions locales prévues par l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération de l'UES du Groupe NEUFLIZE OBC concernant les rémunérations variables éventuelles :

- celles dont le montant brut est inférieur ou égal à 170K€ sont versées en numéraire en mars N+1
- pour celles dont le montant brut est supérieur à 170 k€, les dispositions globales prévues par le groupe ABN AMRO s'appliquent alors dès le 1 € de rémunération variable (voir précédent paragraphe) comme c'est le cas pour l'ensemble du personnel.

Les modalités de calcul de la rémunération variable (VCP), attribuée sous forme monétaire ou sous forme de titres, ont été revues au cours de l'exercice 2020 selon les nouvelles exigences du Groupe ABN AMRO. Les principales modifications portent sur :

- le provisionnement de la totalité de l'enveloppe VCP attribuée sur l'année d'attribution, avec application d'un prorata temporis jusqu'aux versements des parts différées ;
- de plus, la partie titre est valorisée à la valeur du marché. La valeur du titre est communiquée par le Groupe AN AMRO à la clôture de l'exercice.

La participation figure, après le résultat exceptionnel, sur la ligne « Participation des salariés aux fruits de l'expansion ».

II.7 Créances
Les créances, en euros, sont évaluées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II.8- Fiscalité
Suite à la cession des actions AAIS par la banque Neuflize à ABN AMRO NL, AAIS est sorti de l'intégration fiscale au 01.01.2021. Selon l'article Article 46 quater-0 ZJ de l'annexe 3 du CGI, la société mère acquitte les acomptes dus par la société sortante pendant une période de 12 mois à partir de la sortie. C'est donc la banque Neuflize OBC en tant que mère intégrante qui a réglé les acomptes dus par AAIS au titre de l'IS 2021.

La démarche RSE

Les questions sociales/sociétales et environnementales doivent être au cœur de toute action. Alors que la COVID-19 creuse de nombreux fossés sociaux, et que le changement climatique et la perte de biodiversité font l'objet d'une actualité quotidienne, nous pensons que c'est le bon moment pour identifier les valeurs qui comptent pour l'AAIS. En tant qu'employés, et avec les autres parties prenantes d'AAIS, nous voulons soutenir et accélérer notre évolution vers la durabilité .
Le rapport RIBI (Responsible Investment Brand Index) explique que " les gestionnaires d'actifs ont un rôle vital à jouer pour façonner notre avenir collectif. Malgré une apparente "fracture mondiale", nous pensons qu'il existe de nombreux signes positifs qui, dans l'ensemble, peuvent véritablement être considérés comme des marqueurs de changement positifs, ancrés dans une conscience accrue lorsqu'il s'agit d'investir de l'argent." Pour que les gestionnaires d'actifs soient en mesure de gravir les échelons du RIBI, ils doivent envisager de "construire véritablement des cultures internes axées sur les objectifs et les valeurs, qui les aideront à cultiver les talents, à innover et à créer des solutions qui, en fin de compte, les feront progresser, ainsi que leurs investisseurs et la planète, pour le meilleur", et également démontrer des actions positives et les communiquer au monde entier par le biais de leurs marques.
En quelques mots, les gestionnaires d'actifs sont évalués sur leurs engagements, et pas seulement sur leurs investissements. Même si les investissements peuvent avoir l'impact le plus important (en fonction de la taille de l'entité).
De plus, l'engagement des employés d'AAIS envers ces valeurs est nécessaire pour s'améliorer, agir comme une seule voix et conduire AAIS vers l'excellence.
C'est pourquoi, en 2021, AAIS a décidé d'initier des séances de brainstorming avec les représentants de toutes les métiers sur 4 " valeurs " fondamentales : Courage, Collaboration, Prendre Soin et RSE.
Le groupe du projet RSE travaillera à l'identification des valeurs qui nous importent, à l'analyse des lacunes et à l'élaboration d'un plan d'action dans le but de développer une politique RSE soutenue par tous d'ici le deuxième trimestre 2022.

Faits marquants en 2021 et perspectives 2022

➢ **La pandémie de Covid-19**

Cette crise sans précédent a eu et continuera d'avoir de profondes répercussions sur les personnes, les entreprises et la société dans son ensemble. La crise oblige l'Humanité à considérer ce qui est essentiel à la vie et met en lumière les questions de durabilité, vitales pour aider à reconstruire le monde qui nous attend. Nous considérons l'impact de la pandémie comme un accélérateur sur les sujets sociaux et environnementaux et sur les investissements durables, pour le meilleur mais aussi, parfois, pour le pire. Pensez à : l'amélioration des analyses ESG, une demande accrue de solutions d'investissement durable, des normes ESG plus élevées, davantage d'initiatives collectives engagées auprsè des entreprises mais aussi : au greenwashing, aux offres de produits d'investissement trop nombreuses, à la fusion entre acteurs ESG (gestionnaires d'actifs, fournisseurs, etc.)...
À la suite de la COVID-19, la numérisation du secteur a été (et est toujours) essentielle. Le travail à distance est devenu la norme et nous avons appris à interagir avec nos parties prenantes via de nouveaux outils en ligne. Mais le contact social et l'interaction quotidienne dans la vie réelle avec nos collègues et nos parties prenantes nous ont manqué.

➢ **Règlementation sur le financement durable**

En mars 2021, le niveau 1 du règlement européen sur la divulgation des informations relatives à la finance durable (SFDR) est entré en vigueur. Ce projet a commencé mi-2020 et a impliqué (et continue d'impliquer) de nombreuses personnes de toutes les équipes au sein de l'AAIS (par exemple, Management & Operational Due Diligence, Compliance, Structuring, Product management, Business management, Management and Operational risks). L'essentiel du travail a consisté à s'engager auprès de nos délégués, afin de s'assurer qu'ils comprennent et remplissent les conditions que AAIS a définies comme minimales pour classer les fonds selon les articles 8 et 9 du SFDR. Nous avons mis à jour tous les documents précontractuels en conséquence. C'était un travail énorme pour toutes les personnes impliquées, qui a exigé une coordination et une coopération étroites entre les équipes.

La démarche RSE

Ambitions en matière d'investissement durable
Au fil des ans, AAIS s'est efforcée de devenir un pionnier de l'investissement durable. Nous avons fait nos preuves depuis 20 ans dans la sélection de stratégies durables. En 2017, nous avons lancé nos premiers fonds durables sous exclusivité en gestion déléguée..

En notre qualité de signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) via ABN AMRO et en tant que société de gestion d'actifs, nous avons une obligation fiduciaire envers nos clients. Pour nous, cette obligation fiduciaire signifie que nos clients attendent de nous que nous gérions leurs portefeuilles dans le respect de leurs intérêts et de ceux des générations futures. Ceci est conforme à la mission d'ABN AMRO "Banking for better for generations to come". Nous pensons donc que notre mission doit consister à nous développer pour offrir des produits et des solutions durables et pertinents pour les générations à venir (avec l'objectif d'être un pionnier dans ce domaine).

Vous trouverez ci-dessous des informations sur les mesures que nous avons prises en 2021 et sur les défis que nous avons dû relever. Nous vous donnerons également un aperçu des perspectives pour 2022.

Être un précurseur dans le domaine de l'investissement responsable et durable
Les ambitions vont généralement de pair avec les défis. L'un des défis à relever en qualité de pionnier est que le domaine de la finance et de l'investissement durables est en constante évolution. Devenir un pionnier nécessite donc un investissement important et continu en temps et en ressources. En raison de ressources relativement limitées par rapport au grand nombre de projets en cours, il a été nécessaire de mobiliser de nombreuses personnes au sein d'AAIS (groupes de travail transversaux) et de demander le soutien de consultants spécialisés (en gestion des données, SFDR, NFRD, etc.). Cependant, nous espérons que certains de ces projets nous permettront de faire un bond en avant dès qu'ils seront mis en œuvre. En particulier, l'architecture de données qui est actuellement en cours de développement nous donne le potentiel de faire vraiment la différence. Elle nous permettra de disposer de toutes les données relatives à la durabilité en un seul endroit et facilitera la production de modèles réglementaires ainsi que la production de rapports ESG et le suivi en temps réel.
Entre-temps, Ecofact, notre consultant en matière de risque de durabilité, a réalisé une étude comparative sur les politiques de cinq des acteurs les plus ambitieux dans ce domaine, parmi lesquels Mirova et Nordea AM. Cette étude pourrait potentiellement nous aider à avoir une idée de la direction que nous devrions prendre afin de devenir un leader. Les domaines à développer pourraient être, entre autres, nos politiques en matière de climat et de biodiversité. Nous voyons également des possibilités de tirer davantage parti des réalisations d'ABN AMRO dans le domaine de la durabilité afin de nous positionner.

Nous souhaitons fixer des objectifs ambitieux en matière de développement durable en nous appuyant sur notre modèle d'entreprise unique qui est notre force : réunir plusieurs gestionnaires de portefeuille délégués qui agissent et s'engagent ensemble pour nous.

Valeurs de durabilité et de responsabilité sociale et d'entreprise
En tant que société de gestion d'actifs française, détenue par une banque néerlandaise, nous bénéficions des compétences des deux cultures et des deux cadres juridiques. En Europe, la France et les Pays-Bas sont souvent perçus comme des leaders dans le domaine de la durabilité, ce qui place AAIS dans une position privilégiée.
En raison de notre structure de gouvernance, nous faisons partie de l'UES française (dirigée par la Banque Neuflize OBC). En fait, nous faisons partie du cadre de gouvernance RSE de la Banque Neuflize OBC (nous avons une voix consultative). Le comité RSE de la Banque agit en son nom. La Banque dispose d'un patrimoine historique important en termes d'engagements sociaux et sociétaux.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

Le chiffre d'affaires d'AAIS étant inférieur à 250 millions d'euros le taux IS retenu au titre de l'exercice 2021 est de 26,5% auquel s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% avec un abattement de 763 000 euros.

Les acomptes versés pour le compte de AAIS sont par la suite remboursés à la société mère intégrante.

III- EVENEMENTS SURVENUS APRES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

IV- NOTES SUR LE BILAN

IV.1 Capitaux Propres

	31/12/2020	Affectation résultat	Changement Méthode - Autres	Résultat	31/12/2021
Capital (1)	4 324 048				4 324 048
Prime d'émission	2 292 639				2 292 639
Prime de fusion	11 659 473				11 659 473
Réserve Légale	432 405				432 405
Report A Nouveau (2) (3)	20 892 574	1 550 695	664 151		23 107 420
Résultat Exercice 2020 (2)	6 307 020	-6 307 020			0
Résultat Exercice 2021	0			20 052 251	20 052 251
TOTAL	47 908 159	-6 756 325	664 151	20 052 251	61 868 237

1) Le capital social se décompose en 270 253 actions de 16 € chacune soit un montant de 4 324 048 €.
2) L'assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2021 a décidé de distribuer un dividende de 6 756 325 € soit 25 € par action.
3) Le changement de méthode comptabilisé en report à nouveau concerne le changement de méthode comptable des évaluations comptables sur les passifs sociaux, suite à une mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7 Novembre 2013. Ce montant a été calculé par l'actuaire.

IV.2 Immobilisations Incorporelles et Corporelles

	Valeur Brute au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Transfert	Valeur Brute au 31/12/2021
Fonds de commerce (a)	6 367 873				6 367 873
Logiciels (b)	3 300 099			2 027 937	5 328 036
Immobilisations incorporelles en cours (b)	1 265 828	762 394		-2 027 937	285
Total immobilisations incorporelles (1)	**10 933 789**	**762 394**	**0**	**0**	**11 696 193**
Inst°, Agenct Constructions	25 500				25 500
Inst°, Agenct Bureau	0				0
Matériels de Bureau	132 480				132 480
Mobilier	567 021				567 021
Matériel Informatique (c)	1 031 393	36 675	-508 290		559 778
Matériel de sécurité	0				0
Total immobilisations corporelles (2)	**1 756 395**	**36 875**	**-508 290**	**0**	**1 284 781**
TOTAL (1)+(2)	12 690 194	799 069	-508 290	0	12 980 974

a) AAIS détient deux fonds de commerce, l'un provenant de la fusion-absorption de la société Neuflize OBC Asset Management pour un montant de 5 054 894 € en 2010 et l'autre acquis en 2015 auprès de BNP Paribas Investment Partners aux Pays-bas pour un montant de 1 312 978 €.
b) A partir du mois d'octobre 2021, les dépenses immobilisées dans le cadre du projet « Deeligenz », comptabilisées en immobilisations en cours et concernant la mise en place d'une solution informatique commencent à être amorties . De ce fait, les montants comptabilisés en immobilisations en cours ont été transférés dans le compte comptable « Logiciels ».
c) En Décembre 2021, du matériel informatique, totalement amorti, principalement des imprimantes, des écrans et des unités centrales a été mis au rebut pour un montant de 508 290 €.

Le contrôle indépendant

LE CONTROLE INDEPENDANT

- ***Commissaires aux comptes :***

Les comptes de ABN AMRO Investment Solutions sont certifiés par le Cabinet ERNST & YOUNG :

Titulaire :
ERNST & YOUNG AUDIT, représenté par M. Luc VALVERDE

Suppléant :
CABINET PICARLE & ASSOCIES, représenté par M. Marc CHARLES

Les Commissaires aux comptes ont été nommés, conformément à la loi et aux statuts de ABN AMRO Investment Solutions, pour une durée de six ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2016. Leur mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2021.

LES MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les Assemblées Générales sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les conditions de délibérations et de vote des actionnaires sont celles prévues par la loi et précisées dans l'article 21 des statuts.

S'il ne peut assister personnellement aux Assemblées, tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire. Il est également réputé présent pour le calcul du quorum et voter par voie de visioconférence ou par des moyens de télétransmission permettant son identification conformément aux dispositions réglementaires.

INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

Dans le cadre de leurs activités courantes, ABN AMRO Investment Solutions réalise des opérations avec diverses entités du Groupe ABN AMRO auxquelles certains mandataires sociaux et dirigeants sont liés. Ces opérations font l'objet de conventions au sens de l'article I-225-86 et suivants. La liste et l'objet en sont communiqués par le Président du Conseil de surveillance aux Commissaires aux comptes ainsi qu'aux membres du Conseil et tenus à la disposition de tout actionnaire dans les conditions prévues par la loi. Ces conventions figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes. A l'exception des opérations courantes conclues à des conditions normales réalisées entre AAIS et les entités du Groupe qui n'entrent pas dans les dispositions de l'article précité du Code de Commerce, le Conseil n'a été saisi d'aucune convention réglementée en 2021.

	Date de signature	last addendum	Montants 2021
Convention de commercialisation d'OPCVM entre AAIS (ex NOI) & la Banque de Neuflize (effet 01/01/2010)	11/01/2012	01/09/2017	115 626

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE STOCK-OPTIONS

ABN AMRO Investment Solutions n'a mis aucun plan en place au cours de l'année 2021.

Le Directoire

Le rôle du Directoire

Le Directoire est en charge de la gestion de la société. Son Président la représente vis-à-vis des tiers. Le Directoire est notamment compétent pour déterminer les orientations stratégiques de la Société et mettre en œuvre son fonctionnement. Il exerce les pouvoirs les plus larges, à l'exception de ceux expressément attribués au Conseil de Surveillance et aux actionnaires par la loi et les statuts. Avec l'accord du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire se répartissent entre eux les tâches de la direction de la société, laquelle ne peut en aucun cas avoir pour effet de retirer au Directoire le caractère d'organe assurant collégialement la direction de la Société.

Le Directoire se réunit autant que de besoin pour assurer la bonne marche de la Société. Le Directoire ne peut se réunir valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage des voix. La Secrétaire assiste à toutes les séances du Directoire.

Le Directoire se réunit généralement une fois par semaine. Il traite régulièrement des résultats, de l'évolution de son activité et de sa gamme de produits. En outre, sont examinés mensuellement en présence des responsables,

- Les rapports de la compliance, du contrôle interne et du risque
- Le rapport du contrôle opérationnel
- Les activités du développement commercial
- Les ressources humaines

Enfin, il arrête chaque année les comptes de l'exercice précédent, en présence du Commissaire aux Comptes.

Comitologie

Le Comité Exécutif

Dans sa gestion au quotidien de l'entreprise, le directoire s'appuie sur un comité Exécutif, créé le 1er juillet 2020. Il est composé du Directoire, de Bob Hendriks (Chief Commercial Officer) et Olivier Leguay (Chief Administrative Officer).
Le Comité Exécutif se réunit toutes les semaines et a remplacé la Management Team.

Le Directoire a également veillé à la mise en place d'un certain nombre de comités couvrant l'ensemble des lignes de métier (investissements – activité commerciale – structuration – compliance et risques.)

Cumul contrat de travail et mandat social

En 2021, les membres du Directoire de AAIS ont cumulé un contrat de travail avec leur mandat social. François-Xavier Gennetais, Elisa Alonso Sanz et Eric Ebermeyer travaillent sous contrat AAIS.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

IV.3 Tableau des Amortissements

	Valeur Brute au 31/12/2020	Dotation	Reprise	Valeur Brute au 31/12/2021
Amort Logiciels	3 077 567	303 976		3 381 543
Total Amort. Immobilisations incorporelles (1)	**3 077 567**	**303 976**	**0**	**3 381 543**
Amort Instal°, Agenct Constructions	2 543	2 550		5 093
Amort Instal° Agenct Bureau	0			0
Amort Mat. de Bureau	132 480			132 480
Amort Mobilier	536 704	9 975		548 679
Amort Matériel informatique (a)	970 570	42 405	-508 290	504 685
Amort Matériel de sécurité	0			0
Total Amort. Immobilisations corporelles (2)	**1 642 297**	**54 929**	**-508 290**	**1 188 936**
TOTAL (1)+(2)	**4 719 864**	**358 906**	**-508 280**	**4 570 478**

(1) La dotation relative aux logiciels de 304 K€ concerne le projet Deeligenz
(a) Le montant de la reprise correspond au total des amortissements repris en Décembre 2021 concernant du matériel informatique, totalement amorti, mis au rebut.

IV. 4 Tableau des Immobilisations Financières

	Valeur Brute au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2021
Access Capital Funds III -Part A (1)	550 800		550 800	0
Access Capital Funds III -Part B (1)	6 250		6 250	0
Idinvest Private Debt III (2)	0	279 912		279 912
AAIS Starter Fund (3)	0	7 400 100		7 400 100
Prêt 1% Logement (4)	475 206	48 012		523 218
Dépôt de garantie (5)	273 222	15 040	270 492	17 770
TOTAL	**1 305 478**	**7 743 064**	**827 842**	**8 221 000**

1. La diminution correspond à la liquidation du fonds Access Capital Fund III – Part A et Part B le 31 mars 2021
2. Au 31/12/21, AAIS détient 50 parts du FCPI Idinvest Private Debt III
3. Au 31/12/21, AAIS détient 74 001 parts du fonds AAIS Starter Fund, soit 100 % de l'actif. Ce fonds a été créé en Novembre 2021. La totalité des OPC qu'AAIS détenait en Novembre 2021 a été transférée dans ce fonds.
4. Chaque prêt 1% Logement est accordé pour une durée de 20 ans.
5. Le dépôt de garantie s'inscrivait principalement dans le cadre d'une couverture d'OPC détenus pour compte propre suite à la souscription d'AAIS dans des compartiments de la SICAV ABN AMRO FUNDS. Les OPC concernés ont été transférés dans le fonds « AAIS Starter Fund » en Novembre 2021. De ce fait, la couverture a été transférée, également.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

IV .5 Provisions inscrites au bilan

Actif	Dépréciations au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2021
Dépréciation des immobilisations financières (1)	546 870	46 509	546 870	46 509
Dépreciation des titres de placement	4 340		4 340	0
Total dépréciation	**551 210**	**46 509**	**551 210**	**46 509**

(1) La reprise correspond à la reprise de la dépréciation du fonds Access Capital Fund III – Part A et Part B, suite à sa liquidation en Mars 2021.
La dotation correspond à la dépréciation du FCPI Idinvest Private Debt III pour un montant de 10 989 € et à la dépréciation du fonds AAIS Starter Fund pour un total de 35 520 €.

Passif	Provisions au 31/12/2020	Changement Méthode	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2021
Provisions pour risques Candriam(1)	2 700 000			-2 700 000		0
Provisions pour litiges Prud'hommaux (2)	388 000		60 000		-98 000	350 000
Provisions pour risques Juridiques (3)	75 000					75 000
Total prov pour risques	**3 163 000**	**0**	**60 000**	**-2 700 000**	**-98 000**	**425 000**
IFC (4)	2 538 129	-664 151	2 816 902		-2 735 175	1 955 705
Retraite (4)	0					0
Médailles du travail (4)	440 367		487 265		-463 947	463 685
Impôts (5)	369 221			-354 879	-14 342	0
Total prov. pour charges	**3 347 717**	**-664 151**	**3 304 167**	**-354 879**	**-3 213 464**	**2 419 390**
TOTAL	6 510 717	-664 151	3 364 167	-3 054 879	-3 311 464	2 844 390

1. La provision pour risques Candriam n'a plus lieu d'être et a donc été reprise. Cette provision avait été constituée en 2018 pour couvrir l'éventuelle activation de la clause de garantie de chiffres d'affaires prévus dans le contrat de cession partielle de fonds de commerce signé avec Candriam France. Le revenu cumulé depuis Juin 2018 généré à Candriam France a dépassé le minimum requis 15,5 M€.

2. En Janvier 2021, il a été réglé un litige prud'homal avec un ancien collaborateur pour un montant de 98 000 €. La provision a donc été reprise pour ce montant. En fin d'année 2021, une dotation complémentaire de 60 000 € a été comptabilisée.

3. Cette provision a été reprise lors de la TUP de AAA dans AAIS et doit être maintenue à la fin de l'exercice 2021.

4. Les provisions pour passifs sociaux (IFC, médailles) ont été actualisées au 31/12/2021 au taux d'actualisation de 0,80 % en hausse par rapport au 31/12/2020. Des mises à jour des tables de turnover et du taux d'évolution des salaires ont été faites pour les évaluations comptables à fin 2021.
Les règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires ont évolués suite à une mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7 Novembre 2013, qui ont impliqué un changement de méthode comptable, comptabilisés en capitaux propres pour un montant de 664 151 €. Ce montant a été calculé par l'actuaire.
Les passifs sociaux étaient comptabilisés par l'enregistrement des variations de stock de provision. Afin de sécuriser les stocks de provisions et de bénéficier pleinement de la prescription triennale, il a été décidé chaque année de reprendre le stock de l'exercice antérieur et de passer le stock mis à jour de l'exercice en cours. La méthode permet de simplifier le suivi avec l'évaluation faite par l'actuaire.

5. La provision pour impôts constituée en 2020 a été reprise, suite au paiement du redressement fiscal pour un montant de 14 342 €.

Le Directoire

Les Membres du Directoire

ABN AMRO Investment Solutions est dirigée par un Directoire. Conformément à la loi et aux statuts, le Directoire est un organe collégial dont les membres sont nommés par le Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre ans. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil qui peut également conférer le titre de Directeur Général à l'un ou plusieurs d'entre eux. Il est composé de deux membres au minimum et de cinq au maximum. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membres du Directoire est fixée à soixante-cinq ans, sauf dans le cas où le Conseil décide de porter à un nombre supérieur à deux le nombre des membres du Directoire. Il a alors la faculté de désigner un membre dont l'âge est supérieur à soixante-cinq ans et n'excédant pas 72 ans.

Au 1er janvier 2021, le Directoire comprenait trois membres : François-Xavier Gennetais (Président), Elisa Alonso Sanz (Directrice Générale) et Eric Ebermeyer (Directeur Général).

Ce Directoire a été nommé le 22 juillet 2020 pour une durée de quatre ans. Son échéance est fixée au 21 juillet 2024.

La composition du Directoire au 31 décembre 2021

M. François-Xavier GENNETAIS
Président, CEO depuis le 23 octobre 2019
Date de première nomination : 13/04/2015
Date du renouvellement : 22/07/2020
Echéance du mandat : 22/07/2024
Fonctions exercées/mandats détenus
ABN AMRO FUNDS – Président
ABN AMRO SOLUTIONS – Membre du Conseil d'Administration
ABSOLUTE GLOBAL ALTERNATIVE « C » - Membre du Conseil d'Administration
STICHTING JURIDISCH EIGENDOM AAIS - Membre
NEUFLIZE OBC CINEMA GESTION – Président
CINEFRANCE 1888 – Président du Conseil de Surveillance
Association Française de Gestion Financière (AFG) - Représentant permanent de ABN AMRO Investment Solutions au Conseil d'Administration

Mrs Elisa ALONSO SANZ
Directrice Générale et COO
Date de première nomination : 22 juillet 2020
Echéance du mandat : 22 juillet 2024

M. Eric EBERMEYER
Directeur Général et CIO
Date de première nomination : 13/04/2015
Date du renouvellement : 22/07/2020
Echéance du mandat : 22/07/2024
Fonctions exercées/mandats détenus
NEGENTROPY RAIF - Directeur
Association Française de Gestion Financière (AFG) - Représentant suppléant de ABN AMRO Investment Solutions au Conseil d'Administration

Mme Josiane FABRE
Secrétaire du Directoire
Date de nomination : 28/02/2000

Le Conseil de Surveillance

- **Le comité d'Audit et des risques**

Par souci d'efficacité dans l'accomplissement de ses missions et notamment celle de la maîtrise des risques au sein de AAIS, le Conseil décide de la création d'un comité d'audit et des risques qui a pour vocation de procéder à l'examen des comptes et de veiller à l'organisation et l'application des politiques de risques, conformité et contrôle interne.

Le Comité d'Audit et des risques est composé de trois membres :

- M. Richard de Groot, Président
- M. Ido Gonen
- M. Alen Zeljkovic

Josiane Fabre en est la secrétaire.

A ce comité participent le Directoire de AAIS, le Comité Exécutif, ainsi que le Compliance Officer, le Risk Manager et le Head of Audit Neuflize OBC.

Une charte définissant le fonctionnement de ce comité a été mise en place et approuvée par le conseil de Surveillance. Il se réunit au minimum deux fois par an, et à chaque fois que de besoin, et rend compte de ses travaux au Conseil.

Le Comité d'audit et des risques s'est réuni deux fois cette année, avec un taux de participation de 66 %.

Outre les points récurrents sur l'activité de la société et les normes réglementaires, le Comité s'est particulièrement attaché à superviser la transformation de AAIS, la charte des gérants, les due diligences des gérants, l'amélioration de l'outil d'attribution des performances, le remplacement de BTCA (surveillance des abus de marché), la crise sanitaire - Covid-19 - et le nombre élevé de projets en cours.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

IV.6 Etat des créances, produits à recevoir et charges constatées d'avance

Au 31/12/2021	Montant Brut	Échéances	
		moins 1 an	> 1 an < 5 ans
Avances & acomptes versés sur commande	22 261	22 261	
Créances clients (1)	35 000 611	35 000 611	
Créances fiscales et sociales (2)	87 596	87 596	
Autres	0	0	
Charges constatées d'avance (3)	1 215 907	1 215 907	
TOTAL	36 326 375	36 326 375	-

1. dont € 19 029 333 de factures à établir et € 15 971 278 de factures clients.
2. correspond essentiellement aux créances de TVA.
3. les charges constatées d'avance se composent essentiellement de charges d'abonnement de bases de données.

IV.7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Valeurs brutes	Valeur Brute au 31/12/2020	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2021
Valeurs mobilières -OPC (1)	4 152 892	1 176 769	5 329 662	0
Comptes ordinaires	48 561 421		1 969 250	46 592 171
Appel de marge (2)	27 898	27 803 828	27 831 726	0
TOTAL	52 742 211	28 980 597	35 130 638	46 592 171

1) En Novembre 2021, la totalité des OPC détenue par AAIS ont été transférés dans le nouveau fonds AAIS Starter Fund. Le prix de revient total de ces OPC transférée est de 5 224 381€. L'essentiel de l'augmentation est lié au seed money de 1m€ souscrit pour la création de la SICAV AAS.
2) AAIS avait souscrit à plusieurs compartiments de la SICAV ABN AMRO FUNDS (AAF) au titre d'opérations de « Seed Money ». Ces compartiments ont été transférés dans le nouveau fonds AAIS Starter Fund. De ce fait, les couvertures initiées dans le cadre du portage de ces compartiments ont également été transférées.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

IV.8 Etat des dettes et charges à payer

Au 31/12/2021	Montant Brut	Échéances	
		moins 1 an	> 1 an < 5 ans
Dettes fournisseurs (1)	24 889 823	24 889 823	
Dettes fiscales et sociales (2)	9 869 602	9 696 415	173 187
Autres dettes	31 478	31 478	
TOTAL	34 790 903	34 617 718	173 187

(1) dont dettes fournisseurs factures non parvenues pour € 23 354 600 (avec € 3 060 648 pour les entreprises liées dont € 1 581 283 Groupe ABN France et € 1 479 365 Groupe ABN hors France).

(2) dont provisions relatives au personnel pour € 4 971 419 (composé essentiellement de la provision pour congés payés pour € 2 029 465 et des provisions pour bonus pour 2 454 108 €, y compris € 173 187 correspondant à la rémunération variable différée des collaborateurs concernés par cette disposition, , dont l'échéance est comprise entre plus d'un an et moins de cinq ans) des dettes de TVA pour € 584 581, de cotisations sociales à payer aux organismes sociaux pour € 669 457, de taxes à payer pour € 421 284 et d'impôt sociétés pour € 3 222 861.

Le Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil

Le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2021. Le taux de participation de ses membres sur l'ensemble de l'année a été de 95 % contre 89 % en 2020. Il est dans l'objectif constant du Président de veiller à la présence effective des membres du Conseil ainsi que de s'assurer de leur participation active aux réunions.

Régulièrement convoqué, le Commissaire aux comptes a participé à 4 réunions sur 4.

Les travaux du Conseil

Outre l'examen des comptes et le rapport sur l'activité du trimestre sous revue, le conseil de Surveillance procède trimestriellement au suivi des risques.
Il a été par ailleurs informé tout au long de l'année de l'évolution des projets en cours et des orientations prises par le Directoire.

Les comités du Conseil

Par souci d'efficacité dans l'accomplissement de sa mission, le Conseil de Surveillance a constitué des comités spécifiques. Le nombre de participants au comité est limité dans le double but de fluidifier les débats internes et d'éviter une trop grande proximité entre la composition d'un comité et celle du Conseil de Surveillance.

Les Membres et leur Président ont été désignés par le Conseil en tenant compte de leur maîtrise des sujets plus techniques traités en comité.

- **Le comité des rémunérations et nominations**

Ce comité se réunit au moins une fois par an – et autant que nécessaire – dans l'optique de déterminer la rémunération fixe et variable des dirigeants mandataires sociaux et des personnes identifiées par ABN AMRO et dont il rend compte au Conseil de Surveillance de AAIS.

Il est débattu au sein de ce comité, outre les points précités, du plan de succession de ABN AMRO Investment Solutions (2 fois par an au maximum), de la politique de rémunération (AIFM, OPC 5, mise à jour locale ou découlant de la global Reward Policy d'ABN AMRO) ainsi que de la liste des personnes identifiées. Le Comité des Rémunérations et des Nominations a également été attentif au Benchmark survey, à l'étude sur l'engagement des employés, la gestion des talents, la crise sanitaire Covid-19 et la gestion des ressources humaines.

Composition du Comité des rémunérations et nominations

- M. Alen Zeljkovic, Président
- M. Richard de Groot,

M. Paul Beurdeley (Directeur des Ressources Humaines) en est le Secrétaire.

Tout ou partie de la réunion du comité se déroule en présence du Président du Directoire et du responsable des Ressources Humaines.

Ce comité s'est réuni quatre fois en 2021.

Le Conseil de Surveillance

M. Bart RENNER
Date de première nomination : 23/05/2017
Date de renouvellement: 25/05/2020
Echéance du mandat : AGO mai 2023
Fonctions exercées/mandats détenus
STICHTING PROF : Board Member
REPO ADVIES V.O.F. : Partner

Mme Josiane FABRE
Secrétaire du Conseil
Date de nomination : 19/07/2000

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

V- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

V.1 Détail du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 32% (+33 m€) entre le 31/12/2021 et le 31/12/2020.

Production vendue de services	31/12/2021	31/12/2020	Var	Var (%)
Activité de gestion de portefeuille				
Commissions de gestion financière d'OPC (1)	132 666 301	99 836 718	32 829 583	33%
Commissions de souscription et/ou rachat d'OPC et commissions d'encours	-1 250	4 142	-5 392	-130%
Autres (autres refacturations, frais de transaction...)	330 830	318 325	12 505	4%
sous-total	132 996 881	100 159 185	32 836 696	33%
Activité accessoires (2)				
Commissions liées à l'activité de conseil en investissements	1 866 006	1 910 003	-43 197	-3%
Autres (3)	1 042 630	989 000	53 630	5%
TOTAL	135 905 317	102 788 188	33 847 128	33%

Le chiffre d'affaires s'élève à 135.6 millions d'euros contre 102.8 millions d'euros pour 2020. Il est donc en hausse de 32%.
La variation du chiffre d'affaires s'explique principalement par :

- Une hausse de 33% des commissions liées à l'activité de gestion de portefeuille qui est due à :
  - Une hausse des commissions de gestion d'OPC de 133 m€ soit de +33m€ par rapport à 2020. Cela provient de la hausse des actifs gérés de 20% par rapport à l'année dernière , Ces derniers ayant atteints près de 21 milliards fin 2021. Cette augmentation est liée à une collecte de 3.2 milliards d'euros (hors impact lié à la fin du contrat nous liant à la CNBF) et à des marchés très favorables qui ont eu un Impact non négligeable de 2.4 milliards sur les actifs.
    A cela s'ajoute un return en asset moyen de 32 basis points en augmentation de 5 points par rapport à l'année dernière.
  - Une baisse des commissions de souscription et /ou de rachat de -130%. Ce poste a fait l'objet d'une reprise de provision de 1 250 € en 2021.
  - Une augmentation de 4% du poste Autres :
    Ce poste est constitué des refacturations de AAIS à la SICAV AAF et au FGR relative entre autre aux prestations de Dealing services et de Transparisation effectuée par State Street et des frais de transactions.
- Une baisse de 3% des activités accessoires liée essentiellement à la fin de la prestation de conseil fournie à la CNBF (-0.4m€) qui s'est terminée fin avril 2021 et qui a été en partie compensée par la hausse de la commission de délégation de gestion PRIVIUM de + 0,3 m€.
  La prestation de conseil donnée à ANC est restée stable.
- Une hausse de 5% du poste autres liée à la refacturation de frais de personnel à AA NL.
  L'essentiel de ce poste étant composé de la prestation que AAIS fournie à ABN AMRO NL pour 989 k€.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020

V.2 Détail des charges d'exploitation

(Montants en K€)	Exercice N 31-12-2021	Exercice N-1 31-12-2020	VARIATION 2021-2020	VARIATION en %
Charges d'exploitation :	**115 951**	**90 945**	**25 006**	**27%**
Achats	51	58	-7	-12%
Autres achats et charges externes	94 756	73 087	21 690	30%
Impôts, Taxes & Versements assimilés	2 013	2 417	-403	-17%
Salaires et Traitements	9 791	8 651	1 140	13%
Charges sociales	5 234	4 004	1 230	31%
Dotations aux amortiss. & aux provisions	3 723	1 988	1 735	87%
Autres charges	382	760	-378	-50%

Les charges d'exploitation affichent € 115 951 218 en 2021 contre € 90 945 051 en 2020.

Les autres achats et charges externes ressortent à € 94 756 019 en 2021 contre € 73 066 505 en 2020 soit en augmentation de 30%.
Ces montants comprennent des charges liées à l'activité du PNB et des charges de frais généraux et qui se décomposent comme suit :

- Les charges de PNB sont de € 72 978 221 € en 2021 contre € 56 829 699 en 2020 soit une augmentation de € 16 148 522.

Elles sont constituées des rétrocessions de gestion financière (délégations de gestion versées aux gérants de la SICAV A8N AMRO Funds principalement) pour un total de 54.8 M€ en 2021 contre 42.4 M€ en 2020. Ces dernières ont augmenté de + 29 %.
Elles comprennent, également, les commissions commerciales pour un total de 13.6 M€ en 2021 contre 11.8 M€ en 2020, réglées essentiellement à des sociétés du groupe ABN AMRO (dont 4.9 M€ pour le Groupe Neuflize OBC et 5.6 M€ aux autres entités ABN Amro) . Ces commissions sont en hausse de + 16 % par rapport à l'année dernière soit + 1.8 M€.

Les autres charges de PN8 telles que les frais de valorisateurs, dépositaires, charges de conseil, Dealing services sont en augmentation de + 2 M€.

- Les autres achats et charges externes liés aux Frais généraux comprennent les prestations telles locations, assurances, prestations de services Groupe (SLA), honoraires, abonnements et autres prestations de services.

Le montant de ces prestations est de € 21 718 280 en 2021 contre € 17 016 636 en 2020 soit une hausse de + 28 %.

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à € 146 061 en 2021 contre € 221 023 en 2020 :

En €	12/31/2021	12/31/2020
Ernst & Young - Fees Audit of accounts AAIS	63 632	63 086
Total Fees Audit of accounts AAIS	***63 632***	***63 086***
Aca Nexia - Fees Audit of accounts UCITS	43 297	80 669
Mazars - Fees Audit of accounts UCITS	37 276	74 297
KPMG - Fees Audit of accounts UCITS	1 857	2 972
Total Fees Audit of accounts UCITS	***82 429***	***157 937***
Total Auditor's fees	**146 061**	**221 023**

Le Conseil de Surveillance

➢ La composition du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2021

Les changements suivants sont intervenus au cours de l'exercice dans la composition du Conseil :

- Démission de M. Stéphane Corsaletti le 24 avril 2020
- Au cours de la séance du 22 juillet 2020, M. Richard de Groot a été nommé Vice-Président.

M. Alen ZELJKOVIC
Président à compter du 27/09/2017
Date de première nomination : 30/12/2013
Date de renouvellement : 25/05/2020
Echéance du mandat : AGO mai 2023
Fonctions exercées/mandats détenus
ABN AMRO – Directeur Général Wealth Management Clients (depuis le 15 décembre 2021)
ABN AMRO – Chief Commercial Officer PB (jusqu'au 14 décembre 2021)
AAIS – Membre et Président du Comité des Rémunérations et des nominations
AAIS – Membre et du Comité d'Audit et des Risques
NEUFLIZE OBC CINEMA S.C.A. – Membre du Directoire
ABN AMRO PENSION FUND – Non executive Board Member

M. Richard de GROOT
Vice-Président depuis 22/07/2020
Date de première nomination : 14/03/2018
Date de renouvellement: 25/05/2020
Echéance du mandat : AGO mai 2023
Fonctions exercées/mandats détenus
ABN AMRO – Global Head of Investment Centre
ABN AMRO – Chairman of Global Investment Committee
AAIS – Membre et Président du Comité d'Audit et des Risques
AAIS – Membre du Comité des Rémuérations et des nominations

Mme Silvia BOCCHIOTTI
Date de première nomination : 12/12/2018
Date de renouvellement: 25/05/2020
Echéance du mandat : AGO 2023
Fonctions exercées/mandats détenus
INSTITUT DE FRANCE – Conseiller du Chancelier
Ecole du Management et de l'Innovation de SCIENCES PO – Membre du Conseil Stratégique
Fonds de dotation de l'Ecole EPHE – Membre du Conseil d'Administration

M. Ido GONEN
Date de première nomination : 13/12/2017
Date de renouvellement : 29/05/2019
Échéance du mandat : AGO mai 2022
Fonctions exercées/mandats détenus
ABN AMRO – Head of Credit Risk Decisioning (depuis le 1er août 2021)
AAIS – Membre du Comité d'Audit – Risques et Conformité
Banque NEUFLIZE OBC : Membre du Directoire - Chief Risk Officer France (jusqu'au 10 octobre 2021)
NEUFLIZE VIE : Membre du Conseil d'Administration (jusqu'au 17 juin 2021)
PHILGOOD FOUNDATION BY NEUFLIZE OBC : Membre du Conseil d'Administration

Le Conseil de Surveillance

- **Rémunération des Membres du Conseil**

Ainsi que le préconise le guide de gouvernance des Sociétés de gestion, les règles de répartition des jetons de présence tiennent compte de l'assiduité des Administrateurs aux séances du conseil et de leur participation à des comités spécialisés.

En outre, la politique d'ABN AMRO en matière de rémunération des Administrateurs est que seuls les Membres indépendants peuvent percevoir des jetons de présence. En 2021, le montant des jetons de présence était de 15.000 euros par an pour un mandat au Conseil. Les jetons sont versés annuellement.

- **Composition du Conseil**

Le Conseil de Surveillance comprend actuellement cinq membres, le nombre maximum de membres statutairement prévu étant de douze. Le nombre maximum de censeurs prévu par les statuts est de trois. Aucun censeur ne siège actuellement au Conseil. Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres son Président et son Vice-Président. Le secrétaire est choisi en dehors de ses Membres. Au 31 décembre 2021, le Président et le Vice-Président sont respectivement MM. Alen Zeljkovic et Richard de Groot.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

Les salaires et traitements s'élèvent à € 9 791 012 en 2021 contre € 8 651 297 en 2020.
Les charges sociales sont à hauteur de € 5 234 246 en 2021 contre € 4 004 447 en 2020.

Le montant des bonus provisionnés chargés, prenant en compte les différés des exercices précédents ressort sur l'exercice à 2 266 657 € contre 1 249 363 € sur l'exercice 2020.

Pour information, le processus d'appréciation, notamment qualitative, permettant l'attribution des bonus individuels, a conduit à provisionner un montant de bonus SMART chargé de € 1 931 460 pour l'exercice 2021.

Les bonus VCP (Variable Compensation Plan) chargés en prenant les différés des exercices précédents ressort sur l'exercice à 335 197 €.

AAIS applique les règles du groupe ABN AMRO en matière de rémunération variable. Les modalités de calcul ont été revue en 2020.

Dorénavant, le calcul implique la prise en compte de l'entièreté de l'enveloppe attribuée avec prorata temporis en fonction des dates de versements.

La part titre attribuée est valorisée à la valeur de marché à chaque arrêté comptable.

Le montant des bonus différés est soumis à une période d'acquisition des droits (« vesting period ») en conformité avec l'échéancier prévu dans les contrats.

Les taxes et versements assimilés s'élèvent à € 2 013 437 en 2021 contre € 2 416 557 en 2020.

Les dotations affichent € 3 723 073 en 2021 contre € 1 987 907 en 2020 :

En €	31/12/2021	31/12/2020
Dotation aux amortissements Immobilisations Incorporelles	303 976	133 593
Dotation eux amortissements Immobilisations Corporelles	54 929	57 854
Dotation aux provsions pour risques - litiges Prud'hommiaux	60 000	98 000
Dotation aux provsions pour charges - Pessifs sociaux	3 304 167	1 329 239
Dotation aux provsions pour charges - Impôts		369 221
Total dotations aux emortissements & aux provisions	***3 723 073***	***1 987 907***

V.3 Détail des charges et produits financiers

En €	31/12/2021	31/12/2020
Plus-values nettes réalisées sur les titres de placement (1)	2 037 330	70 301
Ecart de change, notamment sur le dollar	103 666	-183 369
Résultat sur futures	-837 367	-5 976
Intérêts sur les comptes ordinaires	-224 486	-149 959
Revenu FCPR-OPC	50 346	939
Reprise pour dépréciation FCPR liquidé	546 870	
Reprise pour dépréciation OPC	4 340	
Moins-values latentes FCPR-OPC	-48 509	-200 255
Résultat financier	***1 634 189***	***-468 318***

(1) Novembre 2021, la totalité des OPC détenue par AAIS ont été transférée dans le nouveau fonds AAIS Starter Fund. La plus-value réalisée sur les OPC transférés est de 2 010 800 €.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

V.4 Détail des charges et produits exceptionnels

En €	31/12/2021	31/12/2020
Reprise provision pour risques Candriam (1)	2 700 000	
Sortie titres FCPR, suite liquidation	-557 050	
Complément prix à recevoir Candriam		118 356
Résultat exceptionnel	***2 142 950***	***116 356***

(1) Cette provision avait été constituée en 2018 pour couvrir l'éventuelle activation de la clause de garantie de chiffres d'affaires prévus dans le contrat partielle de fonds de commerce signé avec Candriam France. Le revenu cumulé depuis Juin 2018 généré à Candriam France a dépassé le minimum requis de 15,5 M€. De ce fait, la provision n'a plus lieu d'être.

V.5 Impôt sur les bénéfices :

En €	31/12/2021	31/12/2020
	27,37%	32,02%
Résultat net avant impôt	***26 696 473***	***12 061 684***
Impôt courant	6 615 054	3 889 156
Impôt sur plus-value de cession	0	0
Contribution Sociale	193 118	103 163
Crédits d'impôt	-163 950	-237 655
Sous-total IS 2021	***6 644 222***	***3 754 664***
Redressement fiscal	14 342	
Régularisation IS N-1	25 994	-144 638
IS au compte de résultat N	***6 664 558***	***3 610 026***
IS de l'exercice	***6 644 222***	***3 754 664***
Résultat net après impôt	**20 052 251**	**8 307 020**

AAIS bénéficie de deux types de crédit d'impôt pour 163 950€ qui se décompose en 150 000€ de crédits d'impôt recherche et 13 950€ de crédit d'impôt mécénat.

V.6 Effectifs moyens annuel :

	2021	2020
Cadres	83	82
Non cadres	1	1

Le Conseil de Surveillance

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le règlement intérieur

Le Conseil de Surveillance est régi par les statuts qui valent règlement intérieur. Il est stipulé que le Conseil a pour mission de superviser la gestion de la Société par le Directoire dont il désigne les membres et fixe leur rémunération.

Le Conseil de Surveillance rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires, à travers ses observations, de ses remarques sur les comptes et sur le rapport de gestion du Directoire. En outre, il approuve préalablement les opérations soumises à son autorisation en vertu de la loi et des statuts. Il est notamment consulté sur les mesures qui présentent un intérêt stratégique et qui ont, ou pourraient avoir, un impact financier significatif pour ABN AMRO Investment Solutions.

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner les comptes sociaux, la situation et les perspectives de ses activités et évoquer sa stratégie en présence de l'ensemble des principaux dirigeants. Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués pour chaque conseil.

Le Conseil peut bien entendu se réunir dans l'intervalle sur tout sujet estimé utile. Les séances sont convoquées à l'initiative du Président, à la demande d'un tiers de ses membres ou à celle du Directoire. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres votants, qu'ils soient présents ou représentés. Le vote par procuration est autorisé. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence, conformément aux dispositions réglementaires. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Les Membres du Conseil

Le Conseil de Surveillance est désigné par les actionnaires, pour une période de trois ans, qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale de l'exercice auquel le mandat arrive à échéance. Le nombre de membres du Conseil ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers de ses membres en fonction. De plus, le mandat d'un membre ayant atteint l'âge limite fixé par les statuts peut être prorogé d'un an, éventuellement renouvelable, par l'Assemblée Générale. Actuellement, aucun membre du Conseil de surveillance n'a atteint l'âge limite.

- **Administrateurs indépendants**

Le Guide de gouvernance des sociétés de gestion recommande une pluralité de points de vue au sein du conseil, assurée par la nomination de personnes choisies en fonction de leur compétence et réunissant des personnes d'âge, de sexe, de formation et d'expérience professionnelle différents ainsi que par la présence d'Administrateurs indépendants. Est qualifié d'indépendant, *« un membre personne physique qui n'est, et n'a pas été au cours des trois années précédant son entrée en fonction, salarié, dirigeant mandataire social exécutif de la société de gestion ou d'une entité du Groupe auquel elle appartient, d'un de ses actionnaires significatifs ou d'un prestataire important de la société de gestion »*. A ce jour, le Conseil de Surveillance comprend deux membres indépendants, répondant ainsi au critère de la présence d'au moins un tiers des membres ou deux personnes, le chiffre le plus bas étant retenu.

- **Proportion de femmes dans les Conseils**

Une seule femme siège au Conseil de Surveillance de AAIS.

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

La Gouvernance au sein de la gestion d'actifs relève en France de grands principes issus tant du Code Monétaire et Financier, du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers que de règlementations professionnelles. La primauté de l'intérêt des clients, le traitement équitable des investisseurs, l'autonomie de la gestion et le respect de l'intégrité des marchés figurent ainsi parmi les principes majeurs qui gouvernent la gestion d'actifs.

ABN AMRO Investment Solutions vise à observer les meilleures pratiques recensées et s'appuie pour ce faire sur le Guide de Gouvernance des Sociétés de Gestion de l'AFG. Toutefois, conformément au principe de proportionnalité admis par les régulateurs européens et français, certaines peuvent légitimement ne pas appliquer l'intégralité de ces recommandations dans la mesure où elles peuvent se prévaloir du fait que, compte tenu de la nature, de l'importance, de la complexité, de la spécificité des services de gestion qu'elles fournissent, ou des activités qu'elles exercent, l'application de ces recommandations serait excessive et s'appuyer sur l'efficacité de leur gouvernance interne.

ABN AMRO Investment Solutions est une société anonyme duale à Conseil de Surveillance et Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction répond aux principes du gouvernement d'entreprise : les fonctions de direction exécutive sont dissociées des missions de supervision.

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021

VI- Transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées sont effectuées dans des conditions normales de marché.

- **Produits et charges de PNB**

		31/12/2021		
en € (montant en HTR)	Transactions entre parties liées	ABN AMRO NL	Groupe Hors ABN AMRO NL	Total
Commercialisation		- 4 142 365,30	- 6 307 847,82	- 10 450 213,12
	Tiers distributeurs groupe			
	BNOBC	-	- 1 734 610,11	- 1 734 610,11
	NVIE	-	- 3 120 526,31	- 3 120 526,31
	Commercialisation SICAV AAF			
	ABN Amro Belgique	-	- 1 362 827,25	- 1 362 827,25
	ABN Amro NL	- 4 142 365,30	-	- 4 142 365,30
	Bethmann Bank (Allemagne)	-	- 3 888,84	- 3 888,84
	Moneyou (Allemagne), liquidé courant Juillet 2021	-	- 85 792,21	- 85 792,21
Rétrocession gestion financière		-	- 117 441,06	- 117 441,06
	NVIE		- 117 441,06	- 117 441,06
Charges de conseil		- 236 604,00	- 2 846 699,84	- 3 083 303,84
	ABN Amro Belgique	-	- 2 003 406,82	- 2 003 406,82
	ABN Amro NL	- 236 604,00		- 236 604,00
	BNOBC	-	- 843 293,02	- 843 293,02
Charges de commissions entre parties liées		- 4 378 969,30	- 9 271 788,41	- 13 650 757,74

Produits et frais généraux

		31/12/2021		
en € (montant en HTR)	Transactions entre parties liées	ABN AMRO NL	Groupe Hors ABN AMRO NL	Total
Convention de mise à disposition				
	Fourniture de prestations de services	- 2 857 456,00	- 6 458 724,00	- 9 316 180,00
	ABN Amro NL	- 2 857 456,00	-	- 2 857 456,00
	ABN Amro International Services B.V.		- 1 218 408,00	- 1 218 408,00
	BNOBC	-	- 5 240 316,00	- 5 240 316,00
	Ressources Humaines	-	- 120 863,00	- 120 863,00
	Bethmann Bank AG	-	- 120 863,00	- 120 863,00
Charges de frais généraux entre parties liées		- 2 857 456,00	- 6 579 587,00	- 9 437 043,00

VII- CONSOLIDATION

AAIS est consolidé dans les comptes du groupe ABN AMRO.

VIII- ENGAGEMENT HORS-BILAN

Engagements donnés :

La dernière valorisation connue est la situation au 30/09/2021.

Engagement de souscription en parts de FPCI Idinvest Private Debt III pour 10 000 € (tranches différées).

Engagements reçus :

Néant

ABN·AMRO Investment Solutions

Observations du Conseil de Surveillance

ABN·AMRO Investment Solutions

Gouvernement d'entreprise

- Le Conseil de Surveillance 4
- Le Directoire 11
- Le contrôle indépendant 13
- La démarche RSE 14
- Recherche & Développement 19
- Informations légales 21

Observations du Conseil

Votre Directoire vient de vous présenter le bilan de son activité au cours de l'exercice 2021 et vous a soumis les comptes annuels de l'exercice écoulé.

D'autre part, le Commissaire aux comptes vous a donné lecture de son rapport établi tant en exécution de la mission qui lui a été confiée qu'en application des dispositions de l'article L 225-88 du Code de Commerce.

Au cours de l'exercice, outre l'examen des états financiers et du rapport trimestriel du Directoire – et en particulier le suivi de la conformité et des risques – votre Conseil de Surveillance a supervisé l'avancement des sujets et projets suivants :

- Le plan stratégique
  - Croissance organique et externe
- Le projet de modèle de délégation DPM 2.0
- Le plan produit
  - SFDR
  - Transition vers la plateforme ABN AMRO de fonds « FGR »
  - Profil de risque des fonds
  - ABN AMRO SOLUTIONS
- Le développement de la stratégie commercial dont la distribution externe
- Le programme de transformation opérationnelle
  - Le lancement de l'outil de gestion des données (IHS Markit)
  - Le système de gestion de portefeuille (Aladdin)
  - L'outil d'attribution de performances et sa mise en place
  - La mise en œuvre de la plateforme numérique de Due Diligence (Deeligenz)
- La stratégie des ressources humaines

En outre, les sujets liés à l'actualité ont été au centre des discussions du conseil de surveillance, comme la crise du Covid-19 ou les évolutions réglementaires.

Votre Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2021. Le taux de participation de ses membres sur l'ensemble de l'année a été de 95 %.

Votre Conseil de Surveillance vous demande d'approuver sans réserve les comptes sociaux 2021 et donner quitus aux Membres du Directoire, d'affecter le résultat, de renouveler les mandats des Commissaires aux Comptes, de reconduire le mandat d'Ido Gonen et de voter en faveur des résolutions qui vous sont soumises.

Au vu de ces observations, le Conseil de Surveillance renouvelle sa confiance aux membres du Directoire et du Comité Exécutif et l'assure de son soutien pour l'année 2022, qui s'annonce dense en termes de projets à réaliser afin d'accompagner AAIS dans ses ambitions de transformation qui lui permettront de rester compétitive.

89 371

CERTIFIE CONFORME

François-Xavier GENNETAIS
Président du Directoire

ABN·AMRO Investment Solutions



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 25 mai 2022

SA à Directoire et conseil de Surveillance au capital de 4 324 048 €
410 204 390 RCS Paris
Siège social : 3, Avenue Hoche – 75008 PARIS
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément n° GP 99-27
TVA Intracommunautaire : FR 81410204390